

Bulletin fédéral trimestriel
FFPLUM • Juin 2015 • N° 92



ULM

info



LA FFPLUM
EST MEMBRE
DU





MON CHER DOMINIQUE

Les mots nous manquent pour te dire l'immense vide que nous ressentons tous, tu nous as tellement marqués par ta présence et ton implication permanente que chacun d'entre nous est traversé par un sentiment de solitude et un immense chagrin.

Ta passion du vol était tellement forte que te sentant incapable de piloter tu as demandé, il y a quelques jours seulement, à Paul Prudent de te faire faire un vol, ton dernier vol.

La grande famille de l'ULM te tenait tellement à cœur que tu as trouvé le moyen quelques jours avant de nous dire adieu au prix d'un terrible effort, de nous adresser ton dernier éditorial que vous pourrez lire en page 6.

Jusqu'à la dernière minute, ta pensée a été tournée vers notre fédération.

Nous savions cette maladie terrible mais nous ne pensions pas, tant ta détermination à la vaincre était forte, qu'elle pourrait avoir le dessus en aussi peu de temps.

Il y a quelques jours, tu me disais en me serrant la main dans un sourire « ça va le faire, ça va le faire. »

Nous sommes tous conscients de ce que tu nous as offert en consacrant ton temps, ton énergie et toute ta volonté à

la défense et au développement de notre activité.

Ton sens aigu de l'analyse, ton dynamisme, la valeur de tes convictions t'ont valu respect et écoute.

La tâche que tu as accomplie est immense, elle marquera pour longtemps les esprits et nous t'en serons toujours reconnaissants.

Tu nous laisses une fédération en plein développement, solide sur ses fondations, et tu as tracé le chemin que nous nous efforcerons de suivre le plus fidèlement possible.

Tu étais pour nous tous au sein du Comité Directeur un exemple qui incarnait la rigueur et la détermination, tu connaissais la valeur du travail et de l'engagement bénévole au service d'une cause.

Aujourd'hui, tous les ulmistes se sentent orphelins et ils garderont dans leur cœur le souvenir de l'homme d'exception que tu as été.

Pierre-Henri Lopez
1^{er} Vice Président de la FFPLUM
Rédacteur en chef





DOMINIQUE MÉREUZE

Enthusiasme et passion, convictions affirmées et défendues, dévouement à la collectivité, sens aigu des responsabilités, toutes qualités remarquables servies par une immense chaleur et un goût profond des discussions et des relations humaines.

Je me souviens de son accueil sur le salon de Blois, et comme il a su me faire partager son émerveillement devant la créativité des constructeurs, devant l'ingéniosité

et la diversité des machines. Comme il a su me convaincre aussi que la confiance de l'administration dans les ulmistes et leurs fédérations pour assurer leur liberté et leur sécurité était bien placée.

Je repense aussi à ce moment fort qu'a été l'accueil, à Paris, de 22 délégations étrangères réunies sous son autorité pour le 10ème anniversaire de l'EMF (Fédération européenne des ultralégers), qu'il présidait.

J'ai mesuré à cette occasion, très directement, le poids de son engagement européen, ainsi que le talent et la ténacité avec lesquels il a su porter dans les instances communautaires le message de la responsabilité individuelle et de l'importance de la laisser s'épanouir sans l'enfermer dans un cadre réglementaire aveugle.

Sur un plan plus personnel enfin, j'évoquerai ce message qu'il m'a adressé alors que je venais tout juste, après une formation passionnante, d'obtenir ma licence de pilote d'ULM. J'y avais vu un signe amical et chaleureux, mais aussi le témoignage d'un président suivant avec une attention extrême tout ce qui touchait au mouvement ULM et à la vie de la Fédération... en se réjouissant de tout nouvel adhérent.

Dominique Méreuze va énormément nous manquer. Toutes mes pensées vont d'abord vers son épouse, vers ses enfants et petits-enfants, puis vers tous les autres et les membres de la Fédération ULM.

Il nous fait un devoir de poursuivre nos actions en commun, pour promouvoir la passion du vol, qui ne l'a jamais quitté et qu'il a si bien honorée.

Patrick Gandil
Directeur Général de l'Aviation Civile





ADIEU DOMINIQUE

Jean Michel OZOUX
Secrétaire Général du CNFAS
Président de la FFA



Si notre aviation légère et sportive doit beaucoup à quelques hommes, Dominique est assurément de ceux-là. Délégué Général du Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives, il n'a eu de cesse de faire entendre la voix de nos activités et nos points de vue, avec détermination, talent et diplomatie, tant auprès des autorités civiles que militaires.

Vice-Président d'Europe Air Sport, il avait à cœur de renforcer la place de la France dans les débats européens et de contrer les idées saugrenues de certains de nos voisins, toujours dans un souci de protéger nos pratiques de l'air.

Sa carrière aéronautique bénévole, éclectique et diversifiée l'a naturellement désigné pour ces responsabilités puisqu'il a pratiqué de nombreux sports aériens : Il a débuté par le parachutisme, avant de passer au vol libre. Sa carrière professionnelle le conduisant aux antipodes, à la Réunion, il y a développé la pratique du deltaplane, qui n'existait pratiquement pas à l'époque et qui paraît si naturelle dans

cette île de nos jours. Le hasard a fait que nous nous sommes croisés là-bas, à l'aéroclub Roland Garros, lorsqu'il passait son PPL avion, TT à l'époque.

Nous avons piloté les mêmes avions, du Cessna 150 au 206, ce dernier lui ayant permis de passer sa qualification largueur. Breveté avion, il a enchaîné sur l'ULM qui est devenu pour lui une vocation. Rentré en métropole, il a employé son énergie à développer et à fédérer cette activité avec la réussite que l'on constate aujourd'hui.

Il ne ménageait ni son temps ni ses efforts pour défendre toutes nos activités aéronautiques et sportives, sans aucun sectarisme, bien au contraire et tous ceux qui ont participé avec lui aux innombrables réunions de travail peuvent en témoigner.

En extérieur, c'était un bonheur de le voir parcourir les terrains de France et d'Europe aux commandes -inversées- de son ULM pendulaire avec son épouse Yvette, et se poser en quelques mètres avec son éternel sourire aux lèvres : image du bonheur de voler !

Adieu Dominique, ton sourire, ton dynamisme, ton engagement, ta détermination et même tes longues conversations téléphoniques vont désormais nous manquer. Mais je reste toutefois persuadé que là-haut, tu as déjà prévu d'initier St-Pierre à la pratique de l'ULM !

À Yvette, son épouse, à ses enfants Laetitia et Cédric, à la FFPLUM, la FFA et le CNFAS présentent ses plus sincères condoléances.



LE DERNIER ENVOL

Bruno Delor
Président de la Fédération
Française d'Aéromodélisme

Le dernier envol sans plan de vol programmé de Dominique, qui s'est battu contre la maladie avec son énergie coutumière mais dont la "mécanique" l'a trahi après s'être récemment brutalement dérégulée, nous attriste beaucoup et ne peut que peiner tous ceux qui, au sein de la FFAM, ont eu l'occasion de travailler avec lui ou de le côtoyer plus occasionnellement.

67 ans, c'est bien sûr jeune, beaucoup trop jeune pour partir et je suis certain que Dominique avait encore en tête bon nombre de projets et de nouvelles idées à mettre en œuvre pour dynamiser encore plus sa fédération qui lui tenait tant à cœur et pour laquelle il a tant contribué à son développement.

C'est surtout en sa qualité de Délégué général du CNFAS que j'ai eu la chance de le rencontrer et d'apprendre à le connaître.

J'ai découvert au fil de nos contacts un personnage haut en couleur, d'un dynamisme hors du commun, doté d'une vision et d'un vrai sens politique mais aussi à l'écoute des autres.

Dominique savait faire passer les messages avec une opiniâtreté et une extraordinaire force de conviction qui lui étaient propres, certes parfois empreintes de véhémence, mais toujours dans le respect de son interlocuteur. Et, in fine, qui pouvait lui en vouloir puisqu'il ne s'agissait que toujours d'avancer positivement et cela dans l'intérêt de nos activités aéronautiques et sportives ?

Ce que j'ai également particulièrement apprécié chez Dominique, c'est cette capacité à mettre en priorité l'intérêt général par rapport aux considérations plus spécifiques de sa seule fédération et de l'ULM. Merci Dominique pour tout ce que tu as fait pour nous.

Tu étais quelqu'un de bien et d'éminemment respectable. Tu nous manqueras beaucoup, mais sois sûr que tu resteras pour nous une référence et l'exemple à suivre pour agir et évoluer dans le bon sens.

Dominique fait partie de ces "Grands" qui disposent d'un talent inné pour faire bouger les lignes et rassembler autour d'eux. La FFPLUM et l'ensemble de nos fédérations aéronautiques et sportives ont perdu l'un de leurs plus formidables contributeurs et défenseurs.

Nos pensées vont prioritairement en ce moment de deuil à son épouse, à ses enfants et petits-enfants qui sont aujourd'hui tristes et se sentent certainement bien seuls d'avoir perdu un être vraiment, vraiment exceptionnel.



DOMINIQUE...

Jean-Emile Rouaux
Président de la Fédération
Française de Vol à Voile



Quelle énergie ! Quelle volonté ! Jamais il ne laissait transparaître une quelconque lassitude dans sa mission de Président de la FFPLUM ou dans ses autres fonctions.

Nos conversations téléphoniques, nombreuses, commençaient souvent par "t'es où ?"

Un jour dans l'Est de la France, le lendemain à Paris, le WE à une réunion de l'EMF dans une capitale européenne... Son agenda n'était pas celui d'un retraité ! Pas le genre à regarder pousser son potager, Dominique, ni à se complaire dans un rôle contemplatif... C'était un acteur de la vie !

Sans cesse, il fallait qu'il fasse bouger les lignes, qu'il imprime sa marque. Dominique, c'était un militant au service d'une cause où se rejoignent la passion, le sport, l'esprit de liberté et l'esprit d'équipe !

Nous nous voyions régulièrement pour faire le point sur des dossiers qui concernaient nos deux fédérations.

J'ai le souvenir d'un déjeuner sur l'aérodrome de Gap pour échanger sur le remorquage par ULM. A l'issue de cette réunion de travail, Dominique avait prévu de faire un vol avec son pendulaire et nous nous sommes retrouvés dans les airs pour un vol de concert vers le Massif des Ecrins.

Dominique dans sa machine, bel oiseau de tube et de toile à l'origine du mouvement ULM et moi dans un trois axes en carbone, volant pendant de longues minutes "en patrouille" dans ce ciel d'un bleu profond.

Et lorsque vint le moment de mettre le cap vers ma destination, je le regardais poursuivre sa montée avec pour toile de fond les cimes enneigées du Pelvoux.

Cette image restera gravée dans ma mémoire comme un moment privilégié, un moment d'aviateur comme nous en vivons tous dans nos appareils.

Saint-Exupéry écrivait : *"chaque être possède dix mille mètres de ciel bleu sur sa tête"*.

Dominique, ces dix mille mètres de ciel bleu, tu vas pouvoir en profiter... sans contraintes !

Bon vol.

AVEC ADMIRATION ET AFFECTION

Martine Besnainou
Présidente de la FFA



Le grand envol, tu le savais proche, et pourtant, il n'a pas vaincu ton énergie, ta pugnacité. Tu avais cette peur qui donne du courage aux vaillants et ta bataille contre la mort est un exemple de vie. Si généreux ! Sans te plaindre, tu as continué à prodiguer tes conseils, tes encouragements. Tu as cette qualité rare de ne jamais avoir laissé quelqu'un "sur le bord de la route". Ton enthousiasme et ton exigence resteront notre modèle, **A sa famille, à ses amis. Laissez les souvenirs apaiser votre douleur ! (prière Amérindienne)**

SON EXEMPLE NOUS RESTERA

FÉDÉRATION
RSA
Hédi Belage
Président du RSA

Nous venons d'apprendre le décès de Dominique Méreuze. Charismatique, jovial, tenace et porteur d'une vue à long terme sur notre aviation légère.

Dominique avait pratiqué presque toutes les formes de nos sports de l'air, du delta à l'hélico ULM de classe 6, il connaissait nos activités. Il avait d'abord donné un souffle immense à la

FFPLUM, a été le créateur de la Fédération européenne d'ULM. Plus proche de nous il était le délégué général du CNFAS.

Le RSA lui doit son retour au sein de cette table représentant les Fédérations Aéronautiques Françaises, très écouté de nos autorités.

Il était le moteur de la cohésion des représentants de l'aviation légère sportive Française.

Nous devons continuer à être unis pour être forts. Dominique savait nous emmener ensemble, comme un vol en formation derrière un leader, vers une direction validée par tous.

Mais plus encore que ce palmarès impressionnant, nous nous souvien-

drons de l'homme, de ses sourires, de ses colères et de son immense humanisme.

J'étais à l'AG de la FFPLUM avec quelques amis du RSA. Dominique en était heureux et l'avait souligné, car plus que tout, il savait qu'ensemble nous étions forts.

Nous n'oublierons pas son épouse et ses enfants qui le soutenaient. Qu'ils sachent tous, qu'au-delà des mots, c'est une grande tristesse pour toute la famille aéronautique.

**Dominique est parti.
Son exemple nous restera.
Adieu Dominique.
Avec reconnaissance et tristesse.**



**UN TALENT
QUE NUL
AUTRE
D'ENTRE
NOUS
NE POURRA
ÉGALER**

Jacques Escaffre

Président de la Fédération Française de Giraviation

Nous voici devant un événement que j'ai du mal à surmonter. J'ai connu Dominique voilà quelques années. Mais dès 1985, j'avais avec quelques copains importé des États-Unis un des premiers ULM, le "Quick Silver" et nous avons à l'époque effectué le premier Tour de France avec des Sirroco's !

Qu'il est loin ce temps-là et pourquoi n'ai-je pas continué dans le monde de la "plume" ?

Dominique a passé dix-huit ans de sa vie pour faire de la FFPLUM une Fédération reconnue de tous, aussi bien en France qu'en Europe, en la marquant de son empreinte avec un talent que nul autre d'entre nous ne pourra égaler.

Je n'ai malheureusement côtoyé Dominique qu'à l'occasion de réunions dans nos différents comités et il m'avait dit, au cours de l'une d'entre elles, "Je t'aime bien", c'est une phrase que je n'oublierai pas.

Nous n'étions pas toujours d'accord sur certains sujets mais il savait, avec des arguments qui lui étaient propres et avec une longueur d'avance, nous convaincre.

Même s'il était peut-être sans concession, il était consensuel.

"Un être humain qui disparaît est un immortel qui naît". Le monde de la voile tournante, le Comité Directeur et moi-même nous associons à vous.



**TRISTE
NOUVELLE**

Jean-Pierre Pouleau
Président de la FFVL

Triste nouvelle : le décès de Dominique Méreuze, le président de la FFPLUM !

Certes il est assez commun de dire que « nul n'est irremplaçable », néanmoins il faut convenir qu'il est des personnes dont les prochaines absences seront ressenties plus vite que d'autres ...

Dominique est bien de ceux-là !

Et même si parfois avec Dominique nous n'étions pas toujours d'accord sur quelques sujets, je me dois et bien au-delà de l'hommage naturel qu'on lui doit, de reconnaître

bien volontiers l'immense travail qu'il a réalisé pendant ces 15 ans dernières années pour l'aviation légère au travers de sa fédération, la FFPLUM que j'ai bien connue, l'Europe, le CNFAS, L'UFEGA et je dois certainement en oublier...

Pour la FFVL, qui avait été sa première fédération, il avait toujours gardé sur celle-ci un œil bienveillant et protecteur afin que notre fédération soit et reste la maison du « Vol Libre ».

**Adieu collègue,
toi le deltiste des premières heures...**



**UN HOMME
PASSIONNÉ**

Marie-Claude Feydeau
Présidente de la FFP

Un homme dévoué et passionné vient de nous quitter, ses amis du CNFAS sont touchés par cette trop rapide disparition.

La FFP n'oublie pas quant à elle, qu'il a fait partie durant quelques années, en qualité de pilote largueur à Charleville-Mézières de la grande famille des parachutistes.

Nous pensons très fort à son épouse et sa famille.



Un numéro spécial sera prochainement dédié à Dominique.



Dominique Méreuze.

6 décembre 1947
à Clichy,
11 juin 2015
à Gap.



Dominique rejoint les rangs de la Police Nationale en 1972, suite à sa réussite au concours d'élève Officier de paix.

La scolarité, à l'école nationale supérieure de police de Saint-Cyr au Mont d'Or achevée, il sert, de 1974 à 1979 au sein de la CRS 24 d'Agen, en qualité de Lieutenant.

Promu Capitaine en 1979, il exerce successivement à Toulouse, Perpignan, et à l'Île de la Réunion.

En 1989 il prend le commandement de la CRS 23, stationnée à Charleville-Mézières, puis en 1998, celle de la CRS 1 à Vélizy, en région parisienne.

Sa première approche des sports aériens se fait par le biais du parachutisme, qu'il pratique entre 1968 et 1970. Il est titulaire de 15 sauts au titre du parachutisme militaire, et de 32 sauts dans le secteur civil.

A partir de 1981, il est attiré par le vol libre, avec la pratique du delta-plane.

Titulaire du brevet fédéral dans la spécialité, on le retrouve en 1984, Secrétaire général de l'association "Vol Libre à La Réunion" puis, à partir de 1985, et jusqu'en 1989, Président de cette association.

En 1987, il obtient sa licence de pilote privé avion ainsi que de celle de pilote d'ULM. Il acquiert la même année la qualification de pilote largeur de parachutistes.

Passionné par le pilotage des Ultra Légers Motorisés (ULM), il fonde en 1987, une base pour la pratique de cette activité, au lieu dit le Port, dans l'Île de la Réunion, ainsi qu'une section, dédiée à cette pratique aérienne, au sein de l'association qu'il préside. Cette même année 1987, voit, sous son impulsion, la création d'une section ULM au sein de l'association sportive de la CRS de l'Île de la Réunion, et sa participation au championnat de France de vol libre, ainsi qu'à son édition de 1989.

A son retour en métropole, en 1990, il fonde une section ULM au sein de l'association parachutiste de la Police Nationale des Ardennes, dont il assure la présidence. L'année suivante, il crée l'association ULM des Ardennes, sur l'aérodrome de Charleville-Mézières, association dont il a assuré la présidence jusqu'en 2003.

En 1995, il obtient la qualification d'instructeur sur ULM pendulaire et multiaxes, et participe activement à la création de l'association "Air Passion", organisatrice du Tour de France en ULM. Sans interruption, il organise et endosse la responsabilité de Commissaire général qu'il continue à assumer jusqu'à ce jour depuis que le tour ULM a été rattaché à la Fédération. En 2001, il a encadré 135 aéronefs pour la traversée de la Manche et organisé des étapes en Angleterre et en Belgique. Il a réitéré cet exploit en 2009 pour la commémoration de la traversée de la Manche par Louis Blériot en coordination avec le vol d'Edmond Salis et les autres aéronefs engagés pour célébrer cet anniversaire.

Elu en 1998, en qualité de Président de la Fédération française de planeur ultra-légers motorisé (FFPLUM), il a par ses qualités de gestionnaire exceptionnelles, aplani les difficultés financières que traversait l'institution depuis quelques années.

En deux ans, grâce à une politique de rigueur, d'ouverture vis-à-vis des usagers, et de concertation avec le ministère chargé des sports et la Direction générale de l'Aviation Civile il a redressé financièrement les comptes de la fédération et augmenté le nombre de ses adhérents passant de 4 500 à 15 000.

Il cumule les fonctions de Délégué général du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et sportives), Président-fondateur de l'EMF (European Microlight Federation - la fédération européenne de l'ULM), et de Vice-Président d'EAS (Europe Air Sports). Il offre ainsi une image de marque remarquable de la représentation des usagers en France.

Pratiquant de longue date des sports aériens, il est titulaire de près de 800 heures de vol en qualité de pilote d'avions, de 900 heures sur delta-plane, et de plus de 2 000 heures sur ULM.

Il est Officier de la Légion d'Honneur.

Marié à Yvette Méreuze, père de deux enfants, Laetitia et Cédric. Grand-père de cinq petits-enfants.

LE GRAND BAZAR EUROPÉEN

Nous avons connu pendant quelques temps un semblant de tranquillité au niveau d'une certaine pérennité de notre réglementation ULM, hors EASA*.

Et puis tout a recommencé lors de l'arrivée d'un nouveau patron à la tête de l'EASA à la fin du printemps 2014, qui annonçait une possible modification de la Basic Régulation 2016/2008 dans l'intention de la faire évoluer vers une simplification de la réglementation de l'Aviation Légère certifiée. La communauté de l'Aviation Légère « s'est enthousiasmée »... je restais « dubitatif » !

Un questionnaire fut soumis à une foultitude d'associations, d'organismes, et d'institutions ! Une grande majorité demandait à ne rien changer à l'Annexe II. Bien entendu, quelques pays (dont certains n'ont que 80 pilotes ULM) émirent l'idée de changer le système complet...

Et depuis, nous avons affaire à de régulières déclarations, certaines officielles, d'autres tenants de l'into... entretenant ainsi le doute et donc la plus grande vigilance de notre part.

Résumé :

► Au printemps = arrivée du nouveau directeur de l'EASA = enthousiasme général = questionnaire = méfiance de ma part.

► À l'automne = déclaration officielle rassurante à Rome de la part du Directeur EASA en ce qui concerne l'Annexe II.

► Dans la foulée, déclaration du Directeur Général de l'EASA, dans un magazine anglais annonçant qu'il n'y aurait aucun changement en ce qui concerne les chapitres de l'Annexe II les concernant.

► Un mois plus tard, l'un de ses collaborateurs annonce, en termes de simplification, l'obligation d'équiper dans quelques années tous les aéronefs dans toutes les classes d'espace d'un système électronique ADS-B (Navigation)... mais qui serait remis en question aujourd'hui !

► Printemps 2015 : à l'Assemblée Générale d'EAS*, M. Yves Morier de l'EASA annonce que les chapitres de l'Annexe II relatifs aux ULM ne changeront pas.

Mais du coup, qui croire, à qui faire confiance ?

C'est le Grand Bazar européen !

Gardons notre sang-froid, décidons de conserver notre optimisme et notre foi en l'ULM auquel nous croyons et tel que nous voulons le pratiquer, libres et responsables, en resserrant les rangs au sein de notre Fédération ; montrons notre détermination et notre combativité.

Nous le faisons au sein de la FFPLUM, de l'EAS, de l'EMF...

Et dans ce combat nous comptons sur l'aide, les compétences et le soutien actifs et concrets de notre DGAC.

Bons vols !



Dominique Méreuz

Dominique Méreuz
Président de la FFPLUM



* EASA : European Aviation Safety Agency

** EAS : Europe Air Sports

Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication.

À partir de l'année prochaine, chaque adhérent à la FFPLUM aura droit à son ULM info, en effet l'Assemblée Générale 2015 a adopté à une très large majorité l'intégration de la revue fédérale à la licence 2016.

Il faut rappeler que la délégation du ministère public qui est accordée à notre Fédération, dans le cadre de l'organisation de l'activité ULM, intègre une obligation d'information des pratiquants.

C'est donc une mesure logique, qui permettra à tous ceux qui ne recevaient pas encore notre revue d'avoir accès aux dernières informations réglementaires, de sécurité ou plus généralement d'être bien informés sur la vie de notre Fédération et de l'activité ULM.

C'est en étant bien informés et en privilégiant la sécurité, que vous ferez de beaux vols.



Pierre-Henri Lopez
Rédacteur en Chef

2015 Sommaire

- 2 Mon Cher Dominique**
Pierre-Henri Lopez
- 3 Dominique Méreuze**
Patrick Gandil
- 4 Hommages**
des Présidents des fédérations du CNFAS
- 7 La bio de Dominique**
- 8 Editorial**
par Dominique Méreuze
- 10 L'actualité ULM**
- 11 Jean-Jacques Rembert**
Franck Clousier
- 12 Championnat ULM Vendéen**
Jean-Yves Robert
- 13 Rassemblement des Ch'tis**
Jean-Marc Ketels
- 13 Assises nationales paramoteur**
Philippe Ganaye
- 14 Friedrichshafen**
Jean-Claude Hanesse
- 17 Convention nationale BIA**
Sébastien Perrot
- 19 Stage Cadets ULM**
Coralie Mateos
- 12 Valentin Delluc**
Pierre-Henri Lopez
- 20 Sécurité et BEA**
Thierry Couderc
- 23 Les aides fédérales sécurité**
- 24 Assurance et prévoyance**
Francesco Abawi
- 26 Espace aérien et Tour de France**
Gérard Coffignot
- 28 ULM au féminin**
Monique Bouvier
- 31 Info Structures nouveaux clubs & Basulm**
Pierre-Henri Lopez
- 32 Juridique**
Serge Conti
- 36 Les aides fédérales pilotes et structures**
- 37 Tour ULM 2015**
- 38**



Inclus avec ce numéro, le cahier spécial AG 2015



Ulm Info est la revue des adhérents de la Fédération Française d'ULM
FFPLUM - 96 bis, rue Marc Sangnier 94704 Maisons-Alfort cedex
 Tél. 01 49 81 74 43 Fax. 01 49 81 74 51
 courriel ffplum@ffplum.com
 site www.ffplum.com

Directeur de la Publication : **Dominique Méreuze**
 Rédacteur en Chef : **Pierre-Henri Lopez**
 Ont collaboré à ce numéro : Denise Lacote, Coralie Matéos, Monique Bouvier, Pierre-Henri Lopez, Jean-Claude Hanesse, Sébastien Perrot, Serge Conti, Thierry Couderc, Gérard Coffignot, Joël Amiable, Philippe Ganaye, Jean-Yves Robert, Jean-Marc Ketels, Claude Cordelle, Franck Clousier, Jean-Philippe Préfol, Francesco Abawi.
 Crédit Photos : FFPLUM, P. Tisserant.
 Design & fabrication : **Agence CA2S**
 Imprimé en France à 9 500 exemplaires.
 ULM Info 92 © Tous droits réservés FFPLUM - 06.2015



Anciens numéros
 Si vous souhaitez recevoir les numéros du début de l'année, demandez-les à la FFPLUM. S'ils sont toujours disponibles, nous vous les enverrons.



07 | 2015 

4 et 5 juillet
Journée Portes
Ouvertes à Paray le Monial
Tél.: 03 85 81 51 51
(répondeur en cas d'absence)
aeroclub@aerodrome-paray.fr
<http://aerodrome-paray.fr>



7 au 12 juillet 2015
Challenge France-Angleterre
à Over Farm en Angleterre.
Contact : Corinne Guglielmino,
Tél : 06 82 18 41 48
corimino@gmail.com



10 au 12 juillet
Rassemblement National des Femmes Pilotes d'ULM - Le Puy en Velay. Le lien vers les détails de l'événement :
<http://www.ffplum.com/femmes/2015.html>



18 et 19 juillet
68ème Rassemblement du RSA
Euro Flyin' RSA à Vichy-Charmeil



24 au 31 juillet
20ème Tour ULM
www.ffplum.com



07 | **08** | 2015 

31 juillet au 2 août
SLALOMANIA à
Cohé-Vérac (86)
www.slalomania.fr



08 | 2015 

7 au 9 août
Pendul'Pride à Pizay
Le lien vers les détails de l'événement :
<http://www.pendulpride.org/>



Samedi 15 août
Rand'Eau AVEYROLACS
Parcours de 200 km - poser sur 4 lacs EDF et 3 autres lacs survolés.
Contact : Paul DELLAC
au 06 76 08 34 79 -
paul.dellac@wanadoo.fr



23 août
13th FAI European Microlight Championship - en Pologne.
Le treizième Championnat d'Europe d'ULM (Classic' Class) se déroulera à Kruszyn en Pologne.



28 au 30 août
SLALOMANIA à Meaux (77)
www.slalomania.fr



Dimanche 30 août 2015
Rassemblement annuel et 25ème anniversaire du club de Castelvert (LF8156).
Tél.: 05 63 55 12 57
ulmcastelvert@hotmail.fr



09 | 2015

Du 1er au 15 septembre 2015
6th FAI European Paramotor Championships. Le sixième Championnat d'Europe de Paramoteur se déroulera à Brasov en Roumanie.



5 et 6 septembre
Salon ULM de Blois
à Blois-Le Breuil (41)



Infos
P. 16

19 et 20 septembre
Porte ouverte à l'Aérodrome de
Bagnole de l'Orne (LFAO).
Baptêmes et restauration.
Réservation : 06 30 01 29 02
www.aeroclubdandaines.com
ac-andaines@orange.fr
Webcam : <http://ac-andaines.cdac.fr/webcams/>



Du 17 au 20 septembre
la 42ème Coupe Icare prendra
place à St Hilaire du Touvet-
Lumbin. www.coupe-icare.org



Infos
P. 18

Les 19 et 20 septembre
Rallye ULM Midi-Pyrénées.
Retenez ces dates. Soirée
bivouac : Figeac - LFCF. Dossier
d'inscription : <http://ulm-midi-pyrenees.ffplum.com/>



JJ lors d'une
rencontre à Aron.

Triste nouvelle !
Notre ami **Jean-Jacques
Rembert**, membre des Vieux
Déb's, nous a quittés.

Les Vieux Déb's d'époque l'ont tous
connu, il était le distributeur des
moteurs Fuji Robin, moteurs large-
ment utilisés sur de nombreux ULM
des débuts avant que Rotax s'impose
sur le marché.

Depuis 3 ans environ Jean Jacques
s'était remis à voler et j'avais eu le
plaisir de le découvrir plus profondé-
ment. Nous nous rencontrions régu-
lièrement sur notre terrain, sur le sien
à Saint-André ou chez lui à Bazain-
ville. C'était un personnage. Il va
nous manquer.

Franck Clousier

Les Championnats de France 2015

Classic' Class et Paramoteurs se
dérouleront à Chauvigny (Vienne)
sur le terrain de l'Aéroclub (LFDW).

09-10 | **2015**



Classic' Class
du jeudi 24
au lundi 28
septembre.

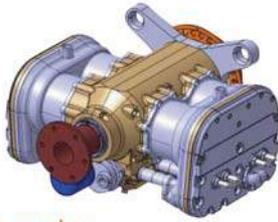


Paramoteurs
du mercredi
30 septembre
au dimanche
4 octobre.

LE VOL ULTRA-LÉGER

D-MOTOR LF 26 ET 39

4 cylindres
injection
68.5 Kw
220 Nm
58 kg en ordre de marche



6 cylindres
injection
92 Kw
300 Nm
78 kg en ordre de marche



ULM

LE SENSATION

REMORQUEUR DE PLANEUR



283kg prêt à voler

À partir de 60 350€ HT 72 420€ TTC

Prix janvier 2015 susceptible de changement sans préavis

BATTERIES
SUPER LIGHT



DÉMARRAGE
ET
ÉNERGIE

850g pour un Rotax 912



Tél. +33 02 40 64 21 66
Fax. +33 02 40 64 15 22
contact@randkar.fr
www.randkar.fr





L'équipe d'intendance du Championnat

CHAMPIONNAT ULM VENDÉEN



Les directeurs de course et commissaires



Compétiteurs et commissaires Paramoteur

Les compétiteurs se sont affrontés dans diverses épreuves préparées par Alain Loquet pour les paramoteurs et Didier Papieau pour les ULM Classiques.

Cette année, le Comité a investi dans des traceurs GPS, ce qui a permis de concocter des épreuves proches du Championnat de France. Malgré des grains et donc du vent fort venu perturber les évolutions, plusieurs épreuves ont pu être réalisées pour le plus grand bonheur de tous. Vu le petit nombre de participants, nous avons fait un classement commun mono-place et biplace et tous types de machines.

À l'année prochaine, probablement dans la Sarthe (72).



Après un report dû à une mauvaise météo, notre championnat régional a pu finalement avoir lieu le week-end du 16-17 mai, sur la très belle base de Luçon Les Guifettes - LF8528 - dans les marais vendéens.

Guy Bertrand, président du club ULM luçonnais était absent car il participait au Tour des Bretons. Mais il avait laissé les consignes et tout était prêt. Nous avons reçu un accueil chaleureux, sympathique de toute l'équipe et avons bénéficié d'une organisation sans faille concernant l'intendance.

22 compétiteurs, 14 en paramoteur dont 3 chariots bi-places et 8 en ULM Classiques sur 5 machines. Il est à noter une importante participation féminine, 4 équipes mixtes et une équipe entièrement féminine sur chariot biplace paramoteur ainsi que la participation d'un tout jeune pilote de 16 ans, Jean-Emile Oulha qui décroche la médaille d'argent pour sa première compétition.

Nous avons été très heureux d'accueillir des compétiteurs venus de régions voisines, Aquitaine, Centre, Bretagne et Basse-Normandie.

Résultats des ULM Classiques

Médaille d'Or : David Morin et Lucile Mousset - Pays de la Loire sur autogire.

Médaille d'Argent : Didier Garcia et Laëtitia Vidal - Aquitaine sur autogire.

Médaille de Bronze : Clive Wilton - Pays de la Loire sur multiaxe.



Podium Classic

Résultats Paramoteurs

Médaille d'Or : Christophe Gloriant. Bretagne. Paramoteur mono.

Médaille d'Argent : Jean-Emile Oulha. Aquitaine. Paramoteur mono.

Médaille de Bronze : Sandrine Muzellec et Delphine Thary Lens. Pays de la Loire. Paramoteur chariot biplace.



Podium Paramoteur



COMITE REGIONAL ULM



Jean-Yves Robert
Président du Comité régional ULM des Pays de la Loire

Publicité

Bureautique . Informatique . Téléphonie
Bien plus qu'une Impression...

print platinum
CONCESSION

contact@print-platinum.fr
www.print-platinum.fr



ASSISES
NATIONALES
PARAMOTEUR

SPÉCIAL
INSTRUCTEURS

Dernière minute

Pour faire suite aux Assises du paramoteur qui se sont tenues en décembre 2014 au CREPS de Poitiers et afin d'approfondir les sujets qui sont ressortis lors des échanges, la Commission Paramoteurs prépare un regroupement destiné aux instructeurs paramoteurs. Ce séminaire se déroulera en fin d'année (dates et lieu à définir) et nous permettra d'aborder les

problématiques liées à la formation des pilotes paramoteurs mais aussi à celle des instructeurs.



Alors à très bientôt.

Philippe Ganaye
Commission
Paramoteurs



Photos : Air Light System

3^è RASSEMBLEMENT DES CH'TIS PARAMOTEUR



Le troisième rassemblement des Ch'tis paramoteur a eu lieu du 15 au 17 mai 2015 sur l'aérodrome de Maubeuge. Ce rassemblement s'avère être aujourd'hui le premier rassemblement festif de l'Euro région (une Euro région qui regroupe le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne-Ardenne, le Benelux, la Rhénanie Westphalie et le Kent). Les structures « Air Light System » pour l'organisation générale, l'accueil et l'animation et les « Albatros » pour la partie gestion des vols.

Comme toutes manifestations aériennes et plus particulièrement pour la pratique du paramoteur, il faut faire preuve de beaucoup de patience et attendre parfois une journée entière pour pouvoir faire son envol. La journée principale, celle du samedi, après un matin et une après-midi très pluvieux a quand même permis à l'ensemble des pilotes de voler avant la



grande soirée sous le « clair de lune de Maubeuge » mondialement connu grâce à Bourvil (!) une soirée dansante animée par l'orchestre « Les Gitanos ».

Le dimanche matin a permis à tous les pilotes de voler, parmi les nombreuses machines, deux pilotes hollandais avec des chariots Fresh Breeze propulsés par un moteur rotatif Aixro. Tous ces pilotes ont pu découvrir la « petite Suisse du Nord » ainsi appelée pour ses productions de fromages, ses paysages vallonnés et son lac du Val Joly.

Près de deux cents heures de vols ont pu être effectuées sur les trois jours de fête.



Jean-Marc Ketels
Président Comité Régional
ULM Nord-Pas-de-Calais

Publicité

45 YEARS

★ ★ ★

45 ans d'expérience
- 1400 machines construites en série -
charge utile importante - cabine large et confortable -
facile à entretenir - pièces détachées en 48h - fait pour
le voyage, le tractage, l'écolage et le remorquage!

Made in Germany - Deutsche Qualität!

IKARUS C42
à partir de 47.150€ HT

Pour plus d'information sur nos produits et offres spéciales,
veuillez consulter notre site : www.dkl-isa.eu

DKL Light Sport Aircraft Sarl
Importateur général BeNeLux &
France du constructeur
COMCO IKARUS

+352 671 042 000 (lu)
+33 (0)6 09 67 68 69 (fr)
info@dkl-isa.eu
www.dkl-isa.eu



Friedrichshafen : un



Année après année, grâce à une logistique impeccable et à une communication dont nous pourrions nous inspirer, nos amis allemands ont développé une manifestation de premier plan, et qui s'impose comme un évènement incontournable dans le petit monde de l'aviation.

Une région idyllique, des villages d'une propreté méticuleuse, un environnement sans tags ni papiers gras... les environs du lac de Constance sont un vrai modèle, et la perspective d'aller passer deux jours au salon de Friedrichshafen, à regarder les plus beaux engins volants, n'est vraiment pas une torture !

Avec Dominique Méreuze et Pierre-Henri Lopez - vice-président de la FFPLUM - nous nous sommes rendus sur ce salon où, comme à chaque édition, beaucoup de nos partenaires tiennent un stand et assurent la promotion de leur activité en général et de l'ULM en particulier.

Je ne reviens pas sur les conditions matérielles de l'accueil du public : accès et parking fluides, halles immenses et parfaitement aménagées, signalétique efficace... nous savions déjà que nous avions des leçons d'économie à prendre chez nos voisins d'outre-Rhin... mais nous

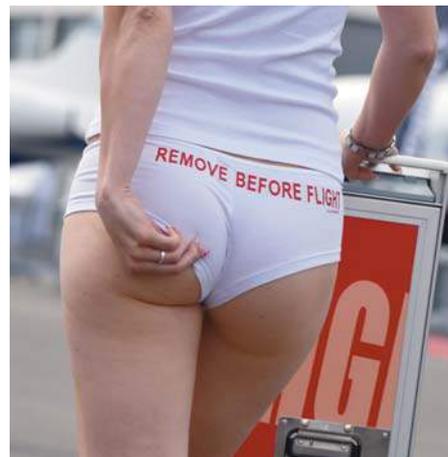
pouvons aussi apprendre en matière événementielle. J'engage tous nos ulmistes français à faire le voyage l'année prochaine, pour comprendre quels sont les secrets de fonctionnement d'un pays qui gagne.

Mais qu'en est-il précisément, dans ce salon aéronautique, du sujet qui nous intéresse au premier plan - l'ULM ?

Je ne veux pas passer en revue les nouveautés qui ont été présentées - vous trouverez tout cela dans nos excellentes revues aéronautiques. Je veux en revanche revenir sur mon impression générale quant à la réalité de l'ULM en Europe aujourd'hui, et dont ce salon est un reflet intéressant : j'ai parcouru les cinq halles de la Foire de Friedrichshafen consacrées à l'ULM, et j'ai eu bien du mal à trouver des appareils à moins de 100 000 euros... Que l'on me comprenne bien : j'ai vu des machines extraordinaires, qui témoignent de la créativité et de l'intelligence des constructeurs européens d'aujourd'hui. Et je suis pétri d'admiration envers tous ceux qui ont conçu les dites machines, qui respectent (sans doute ?) les bornes de notre réglementation en optimisant sans cesse les performances.

Mais, si je suis admiratif des prouesses technologiques, je suis aussi pétrifié par les sommes annoncées à qui envisage d'acquérir ces petits

sentiment mitigé...



tôt que de gérer l'intransigence de mon banquier à qui je devrais expliquer que ma défaillance est due au fait que je ne pouvais pas voler à moins de 250km/h, et qu'il m'était impossible de me mettre en l'air sans un Dynon de dernière génération associé à un Garmin 1000 !

Donc, Friedrichshafen est incontestablement le salon majeur de l'aviation générale certifiée. Les halles consacrées aux grands constructeurs en sont l'éblouissante démonstration : luxe des stands, mise en scène des appareils, hôtesses court vêtues et champagne réservé aux happy few venus signer l'achat d'un Cirrus intérieur cuir ou d'un Pilatus version exécutive... Et tout cela est d'ailleurs très bien... sauf que nous ne parlons plus d'ULM !

Alors... je préfère Blois !

Je m'y sens mieux, et au plus près des engins volants qui me réjouissent ! Même si, là aussi, je déplore parfois qu'une tendance au "lourd" s'y développe. Ce qui rend encore plus méritoire l'effort de certains constructeurs pour proposer des machines conformes à la philosophie de l'Ultraléger.

Nous devons - et c'est un objectif de la FFPLUM - aider au développement du salon de Blois car il s'agit là de la plus importante manifestation de promotion de notre activité. Certes, rien de colossal, comme à Friedrichshafen. Mais l'essence même de ce que nous aimons, l'esprit de cette petite aviation qui, depuis des années, nous a donné tant de bonheur. Restons fidèles à cette philosophie, et rendez-vous à Blois début septembre !

bijoux ! Clairement, l'idée d'un vol populaire, à la portée de tout un chacun, n'est plus de mise. Si vos moyens ne vous permettent pas d'investir pour votre passion le prix d'un petit appartement dans une ville de province, passez votre chemin ! Friedrichshafen n'est pas fait pour vous !

La philosophie qui a permis le développement de l'ULM en France - liberté et responsabilité, pour faire court - repose sur le fait que nous disposions de machines accessibles au plus grand nombre, des machines simples et légères qui peuvent nous permettre d'accéder au plaisir immense de voler sans avoir à nous endetter pour 25 ans ou à hypothéquer la maison de famille.

Or il y a dans la tendance que l'on constate aujourd'hui un mouvement inverse qui, petit à petit, risque de modifier profondément nos fondamentaux. À Friedrichshafen, pas de Guépard, de Kitfox ou de Skyranger. Seulement des appareils que le commun des mortels ne pourra jamais s'offrir, même d'occasion.

Si nous n'y prenons pas garde, cela pourrait signifier à terme la fin de l'aviation de loisir qui nous tient à cœur : petit à petit, les constructeurs des machines qui ont fait notre bonheur disparaîtront, car ils ne seront plus sous les feux des projecteurs. On assisterait ainsi à la naissance d'une nouvelle aviation, dont les coûts excessifs limiteraient l'accès à une élite, et nous autoriseraient seulement le rêve...

Pour ma part, je préfère être en l'air dans un vieux tube-et-toile, à musarder sur la campagne pendant les doux soirs de printemps, plu-



Jean-Claude Hanesse
Secrétaire Général de la FFPLUM



5 & 6 septembre 2015



ULM BLOIS 2015

Festival international de TOUT L'ULM

Aérodrome de Blois-le-Breuil (LFOQ) >>> www.ulmblois.fr

SALON • RASSEMBLEMENT • OCCASION



Paramoteur
VOL
moteur



Vol Moteur / Isabelle Acher. Crédit photos Dimitri Delemaire



La convention nationale BIA

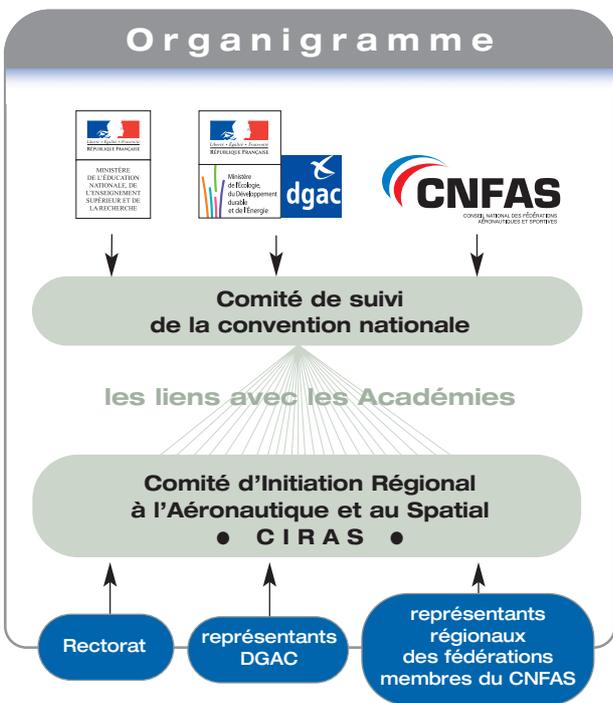


Comme nous l'expliquions dans le précédent numéro d'ULM-Info, les nouveaux textes du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) élaborés par le Groupe de travail constitué de l'Education Nationale, de la DGAC et du CNFAS sont parus en début d'année et l'épreuve de BIA 2015, qui a eu lieu fin mai, s'est déroulée dans le cadre de ce nouveau programme.

Mais les textes ne font pas tout, il faut les animer au niveau local (aéroclub et établissement), régional et national. C'était déjà largement le cas auparavant mais d'une manière un peu trop disparate et trop peu représentative de la réalité du monde de l'aéronautique. La nouvelle convention qui vient d'être signée (fin mai) entre les différentes parties, a pour objet :

"...de promouvoir, par un partenariat entre les Parties, la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales notamment en favorisant, par un enseignement adapté, l'initiation d'un plus grand nombre de personnes."

Elle s'organise au niveau national par la mise en place d'un Comité de Suivi de la Convention Nationale, au niveau des Académies par la mise en place de Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (CIRAS) qui sont chacun composé des trois signataires de la Convention.



Au niveau local, et c'est une chose importante pour le monde de l'ULM, le texte propose en annexe une convention type entre les établissements et les structures aéronautiques qui doit servir de base et qui ne peut plus permettre d'exclure comme l'ont fait à une époque pas si lointaine certains CIRAS, très peu mais de manière insistante, les structures ULM sous de fallacieux prétextes.

La convention prévoit également un travail étroit avec trois partenaires associés, le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande et la Défense dans ses trois composantes (Air, Terre, Mer).

Rappelons-le, le BIA, qui touche 10 000 jeunes par an est un formidable outil de promotion de l'aviation, on est souvent frappé de constater que en dehors du cercle des passionnés de l'aéronautique, l'aviation de loisir et en particulier l'ULM, sont très mal connus du grand public. Quelle chance pourtant de proposer la diversité de nos pratiques !

Pour accompagner tout cela, un site national est mis en place www.monbia.fr et un colloque sera organisé le 10 novembre à la DGAC. Nous en reparlerons mais toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Les efforts convergent et c'est une bonne chose. Volez jeunesse.



Sébastien Perrot



42^e Coupe Icare

17-20
Septembre
2015



www.coupe-icare.org

St Hilaire du Touvet - Lumbin

**DU 27 AU 30
JUILLET 2015**

Stage Cadets ULM

Il reste encore quelques places, ne tardez pas à vous inscrire !



Dans le cadre de l'ensemble des actions pour l'amélioration de la sécurité des pratiquants, la commission "Jeunes" de la FFPLUM organise en collaboration avec le Comité régional Poitou-Charentes un stage de perfectionnement et de découverte des autres classes ULM.

Ce stage est au profit de 10 jeunes brevetés depuis le 1er octobre 2014, âgés de 18 ans à 24 ans révolus. La FFPLUM sélectionnera sur dossier les participants.

Dates : les stagiaires sont attendus le 27 dans la matinée pour un début de stage à 14:00 et seront libérés le 30 au

soir ou le 31 au matin.

Lieu : la plateforme aéronautique de Couhé-Vérac en Poitou-Charentes.

Personne référente : Coralie Mateos FFPLUM, Commission Jeunes ffplum.commissionjeunes@orange.fr

Classes : Multiaxes, Pendulaire, Paramoteur, Autogire.

L'encadrement : Coralie Mateos Présidente Commission jeunes, et Antoine Demellier, Instructeur et responsable pédagogique.

Conditions de prise

en charge : la FFPLUM prend à sa charge l'hébergement et la nourriture des stagiaires ainsi que les heures de vol à concurrence de 5 heures par élève. Les déplacements domicile / Couhé-Vérac (aller/retour) sont à la charge du stagiaire (à voir avec le club et/ou le Comité régional respectif(s) pour une aide).

Dossier d'inscription téléchargeable sur www.ffplum.com



Coralie Mateos
Présidente Commission Jeunes
ffplum.commissionjeunes@orange.fr



Valentin Delluc

Dans la famille Delluc, l'esprit sportif domine, et Valentin Delluc qui est instructeur ULM et qui pratique aussi le parapente, la chute libre, le Base Jump et le ski vient d'en faire la démonstration en devenant Champion de France

2015 de Speed Reding aux Deux-Alpes. Valentin s'est investi dans la discipline en 2014, il a commencé dans le circuit en Italie et a remporté le championnat de Suisse. Cette discipline demande beaucoup d'entraînement et une concentration maximum.

Son nouveau titre de champion de France prouve son grand talent et une supériorité impressionnante dans des runs très engagés. Anthony serait fier de lui !..

Pierre-Henri Lopez



SILVAIR MAINTENANCE

Volez en sécurité : confiez la maintenance de votre appareil à un spécialiste !

Importateur officiel Alpi-Aviation, Groppo, agent Tecnam, école de pilotage ULM, hélico et Classe-6, **Silvair fête ses dix ans !** Reconnu pour son sérieux et sa compétence, **Silvair Maintenance** assure entretien, réparation, dépannage et rénovation ULM.



Visite d'inspection périodique
Réparation, entretien, révision
Dépannage en atelier ou sur place
Mécanique, réparation, moteur
Menuiserie, , entoilage, composite

Vente et installation Flybox, AvMap, strobes, et tous accessoires
Modification, rénovation, conception de planche de bord
Hélices GT Tonini, hélices DUC

Assistance au montage des kits Groppo, Pioneer 200, 300 et 400
Pièces d'origine Alpi-Aviation, Groppo...
Consultez-nous pour un devis !

Publicité



Pioneer - Groppo - Tecnam - Helico

www.silvair.fr

86100 Châtelleraut - LFCA

(Près du Futuroscope)
Tél. : 05 49 90 20 78



Sécurité et BEA

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent auprès de la commission sécurité de la FFPLUM, de ne plus voir l'ensemble des accidents d'ULM bénéficier systématiquement d'une enquête technique de la part du Bureau Enquête Analyse de l'Aviation Civile.

La situation est loin d'être nouvelle. En fait, le cadre administratif spécifique dont bénéficie l'aviation ultralégère en France n'entre pas dans le champ d'application des accords internationaux de l'OACI en vertu desquels le BEA a été institué. Cela ne veut pas dire pour autant que l'ULM est négligée.

Sur une base nationale, le BEA intervient en cas d'événement ULM dans plusieurs cas précis, qui dépendent moins de leurs conséquences que de situations qui ont potentiellement un impact social, administratif ou juridique comme par exemple :

- ▶ Les vols d'instruction
- ▶ Les baptêmes
- ▶ Les manifestations aériennes
- ▶ Les collisions en vol
- ▶ Les cas où d'autres acteurs de l'aviation sont impliqués dans l'événement (appareils certifiés et militaires, contrôle aérien...)

Une réflexion est menée en ce moment entre la commission sécurité de la FFPLUM et le BEA pour optimiser ces dispositions. Il n'est toutefois pas possible d'envisager une augmentation significative du pourcentage d'événements traités par ses services car les moyens humains, matériels et financiers du BEA sont contraints.

En revanche, l'une des options pourrait être d'impliquer le réseau sécurité de la fédération par la consultation plus systématique de ses experts sur l'ouverture de quelques enquêtes sortant du cadre d'intervention défini ci-dessus, en fonction du

contexte des événements ou de points techniques précis à investiguer.

Mais pour qu'elle soit utile, encore faut-il que l'enquête ait quelques chances de faire progresser la sécurité. C'est hélas loin d'être toujours le cas.



Au moyen du flashcode ci-contre, vous pouvez consulter en ligne à titre d'exemple, le rapport récent d'une enquête technique consécutive à un accident hélas mortel, survenu en instruction ULM.

 <http://www.bea.aero/docspa/2013/83-x131001/pdf/83-x131001.pdf>

Ses conclusions sont symptomatiques :

L'enquête n'a pas permis de déterminer les raisons de la perte de contrôle.

Lors du vol retour, le pilote était en place droite. L'enquête n'a pas permis de déterminer qui était aux commandes au moment de la perte de contrôle. L'enquête n'a pas permis de déterminer les raisons de la perte de contrôle.



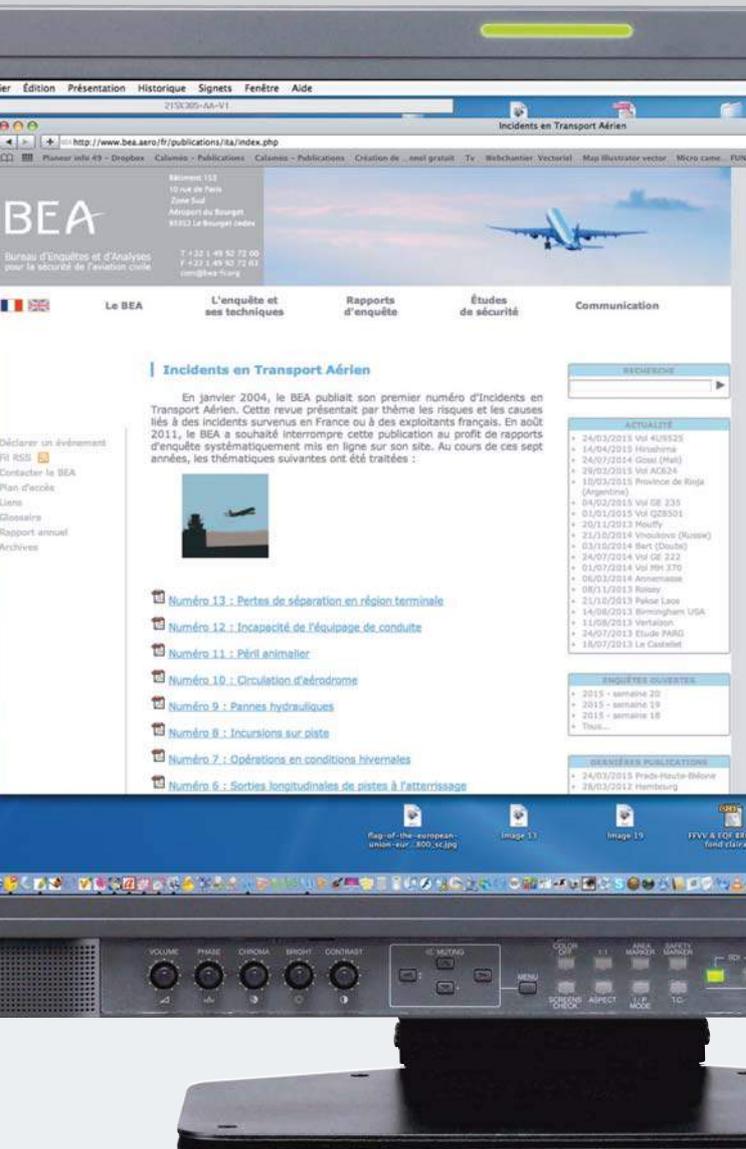
#newslettersécurité

Le Comité Directeur de la FFPLUM a décidé la mise en place d'une « Lettre de la sécurité ». Ce bulletin mensuel sera envoyé à tous les abonnés à la « newsletter » chaque dernier vendredi du mois.

Son contenu comprendra les rubriques suivantes

▶ Les REX du mois et une analyse par T. Couderc, Président de la Commission fédérale « Sécurité des Vols »

▶ « Nos réflexions » par Ph. Dezecot, J-M. Seurin, J. Amiable et membres du Comité fédéral, en fonction des événements et de l'actualité.



Il est hors de question d'incriminer le travail des enquêteurs, car en l'absence de témoignage, d'enregistrements à analyser ni d'éléments matériels exploitables, il n'est malheureusement pas toujours possible de trouver une explication indiscutable à la survenue d'un tel événement.

Pour ce qui nous concerne, vouloir modifier cet ordre des choses reviendrait à faire sortir de son contexte notre aviation déclarative, et même sans doute plus largement une grande part de l'aviation légère, en lui imposant des dispositions d'enregistrement et de suivi de vols proches du transport public qui ne seraient pas applicables et qu'elle ne pourrait pas assumer.

En outre, il faut bien comprendre que même dans l'aviation certifiée, et même lorsque les données du vol ont été enregistrées et sont disponibles, le succès de l'enquête n'est pas absolument garanti, au moins au sens où l'entend l'opinion générale. En effet, les conclusions du rapport ne répondent pas nécessairement aux attentes d'un



ASSOCIATION LOISIR PILOTAGE ULM

une école haut de gamme au pied du Vercors

Formation de pilotes et instructeurs ULM en terrain contrôlé, sur un appareil haut de gamme très performant : **LE PIONEER 300**

Intégration facile sur tout terrain (contrôlé ou non) par une maîtrise parfaite de la radio

Réactualisation Instructeurs

Conversion PPL

Stages de perfectionnement

ALPI FRANCE IMPORTATEUR FRANCE



PIONEER 200

ULM idéal en école. Facile et très agréable à piloter. Excellente maniabilité. Croisière 190 km/h. En kit ou prêt à voler.



PIONEER 300

L'appareil de voyage ! Excellente tenue de vol. Train rentrant. Croisière 250 km/h. Kit ou prêt à voler.

Excellents rapports qualité/prix

Venez nous rejoindre sur l'aéroport (LFLU) de Valence/Chabeuil (26120)

**Tél : 04 75 58 90 25
06 09 48 91 25**

pioneer@alpifrance-aviation.com

www.alpifrance-aviation.com

Pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas encore abonnés à la Newsletter, il est possible de s'y inscrire : <http://www.ffplum.com/#newsletter>

Vos réactions, remarques, observations et idées seront les bienvenues sur : ffplum@ffplum.com

public avide de certitudes et de recherche de responsabilité, ce qui n'est pas l'objectif de ce type de travail.

De toute façon, baser l'amélioration de la sécurité sur la seule analyse des événements revient peu ou prou à attendre la survenue d'un accident en espérant pouvoir ensuite en tirer des enseignements. Une telle approche uniquement réactive face aux événements offre des perspectives de progrès limités. C'est pourquoi il s'est avéré intéressant de s'efforcer d'étudier les incidents et d'inviter les pilotes à témoigner des situations qu'ils ont perçues comme dangereuses, mais qui n'ont pas eu de conséquence. Dans le cadre du transport public, le BEA assure donc depuis plusieurs années l'analyse des incidents.

C'est une démarche fructueuse même si pour nous, cela a bien sûr contribué à la diminution des moyens qu'il peut consacrer à notre aviation de loisirs. Ceux d'entre vous qui auront la curiosité de consulter les rapports d'enquête sur le transport public en ligne sur son site, pourront y trouver des comptes-rendus complets sur des événements pour lesquels la case « conséquences et dommages » porte la mention « aucun ». Et ils sont cependant très riches d'enseignement et très complets.

Pour ce qui concerne les ULM, la politique de prévention a suivi une évolution comparable. C'est pour pouvoir ajouter au strict bilan accidentologique, une masse d'informations exploitable plus large, que le REX a été instauré afin d'inviter chaque pilote à témoigner des incidents qui émaillent ses vols. Puis lorsque suffisamment de fiches ont été recueillies, l'exploitation des enseignements que l'on peut en tirer a permis la diffusion de la lettre mensuelle de sécurité. Celle-ci aura soufflé sa première bougie en mai. Les nombreux retours qui parviennent à la FFPLUM démontrent que c'est un outil apprécié, qui alimente le débat dans le bon sens. Pour la commission sécurité fédérale, c'est aussi un travail rédactionnel non négligeable. Il se trouve grandement facilité par la pertinence, la diversité et le nombre de témoignages déposés sur le site du REX.

La pérennité de cette démarche suppose que les pratiquants ne relâchent pas leur adhésion à ses principes en continuant à l'alimenter comme ils le font en ce moment. Certes, nous avons conscience que le formulaire en ligne est perfectible.

La FFPLUM s'attache à obtenir qu'il soit amélioré progressivement. Ainsi, un moteur de recherche par mot clef est disponible depuis le début de l'année pour faciliter la consultation des fiches en fonction des besoins de chacun.

Certes, il arrive qu'une déclaration ne soit pas mise en ligne par le modérateur, et certains ne peuvent l'être qu'après modification. On peut comprendre la frustration de celui qui a pris la peine de rédiger un témoignage, de ne pas voir son effort concrétisé. Mais il ne faut pas s'en offusquer. Le plus souvent, le motif d'écartement relève de cas où la préservation de l'anonymat serait difficile pour la compréhension des faits. Mais même ces déclarations non publiées sont utiles à la commission. Et l'on doit reconnaître qu'il y en a de moins en moins.

C'est sans doute l'indice que la démarche REX a atteint une certaine maturité au sein de notre communauté. Il convient de nous en féliciter, et de ne pas relâcher nos efforts.

Thierry Couderc
Pdt. Commission sécurité FFPLUM



Tout pour votre plaisir

Concessionnaire

*AirBorne
Magni
SkyRanger
SkyLane
Pegasus*



www.airulmparis.com

idées cadeaux



Lynx - Transpondeur TT21 - Camera YO
Ozee - Skydat - Icom - Hélices Duc
MGL Avionics - Yacco...



**Ouvert
7/7jrs**

**Centre de Formation ULM :
Pendulaire - 3 axes et Autogire**

Pilotes/Instructeurs - Test et Réactualisation Instructeur -
Toutes DNC - Reconversion professionnelle (Fongecif, etc...)

www.veliplane.com

Aérodrome MEAUX 77 Tél. 01 60 04 76 00
► 35Kms de Paris Est /15Kms de Disneyland

GARANTIE INDIVIDUELLE

AVEZ-VOUS ÉTABLI VOTRE "PLAN



Parce que nul n'est à l'abri d'avoir d'un accident (nous ouvrons malheureusement plusieurs centaines de dossiers sinistre par an...), il est bon de se pencher sur la question de l'indemnisation en cas de **dommages corporels que vous pouvez subir vous-même en tant que pilote** (ou élève pilote) d'ULM : décès, brûlures, fractures, invalidité...

Véritablement modique quant à son coût (35.40 € à l'année) et proposée en option car celle-ci n'est légalement pas obligatoire, la garantie « INDIVIDUELLE ACCIDENT » (IA) est le minimum indispensable à souscrire car nous ne cesserons de rappeler que **la PRATIQUE DE L'ULM est généralement exclue de tous les contrats d'assurances** que vous pouvez avoir souscrits par ailleurs !

Pour vous en convaincre, posez-vous simplement les questions suivantes :

- ▶ Combien toucherai-je en cas d'invalidité suite à un accident d'ULM avec mes contrats actuels (si vous en avez...) ?
- ▶ Combien en cas d'arrêt de travail ?
- ▶ Combien touchera ma famille si je décède ?
- ▶ Mes assurances de prêts bancaires actuelles couvrent-elles la pratique de l'ULM ?

Vous vous apercevrez alors que les réponses ne sont pas satisfaisantes et qu'il est nécessaire de prévoir une couverture spécifique adaptée à votre pratique de l'ULM.

Ainsi, la garantie INDIVIDUELLE ACCIDENT proposée par le biais de la licence FFPLUM représente au moins une véritable « aide de premiers secours » puisqu'elle permet de couvrir un capital modique de 16 000 € en cas de DÉCÈS.

En cas d'invalidité permanente (totale ou partielle), une indemnité forfaitaire égale au capital de 16 000 € multiplié par votre taux d'invalidité vous sera versée par l'assureur. **Exemple** : à la suite des blessures consécutives à votre accident en ULM, le médecin expert

de la compagnie détermine que votre taux d'invalidité est égal à 50 %, vous percevrez un capital de 8 000 €. Cette indemnisation se déclenche à compter d'un taux d'invalidité supérieur à 15 % ⁽¹⁾ (franchise relative contractuelle).

⁽¹⁾ Ce qui signifie qu'une invalidité de 20 % est prise en charge complètement au 1er euro alors qu'une invalidité de 10 % ne sera pas prise en charge du tout.

Bien entendu, ces 16 000 € assurés en cas de DÉCÈS/ INVALIDITÉ ne constituent qu'une somme bien faible compte tenu de votre possible situation personnelle et/ou professionnelle ... C'est pourquoi nous vous recommandons fortement de :

- ▶ **souscrire des capitaux complémentaires adaptés** : des solutions existent pour tous les montants de protection souhaités...
- ▶ **souscrire des compléments de garanties sur-mesure** telles des indemnités journalières (pour ceux d'entre vous dont les assurances professionnelles ne couvriraient pas le risque ULM), ou encore des assurances Homme Clé (si vous souhaitez protéger votre entreprise)...

Objectif : assurer votre sérénité et celle de vos proches en cas d'accident.

Alors, n'hésitez pas dès à présent à établir votre « PLAN DE VOL PRÉVOYANCE » et à vous rapprocher de vos conseils ou des services du courtier d'assurances fédéral afin de ne pas vous retrouver un jour dans une situation délicate ...

Francesco ABAWI
Responsable service sinistres
AIR COURTAGE ASSURANCES

ELLE ACCIDENT DE VOL PRÉVOYANCE" ?



Rappels PRÉVOYANCE

→ **Clause bénéficiaire** : Lors de la souscription à la garantie INDIVIDUELLE ACCIDENT, pensez à indiquer avec précision les coordonnées du ou des bénéficiaires du capital en cas décès.

→ Rappelons que la garantie INDIVIDUELLE ACCIDENT proposée par la FFPLUM comprend également d'office un **service d'assistance rapatriement**. Si vous avez souscrit une garantie INDIVIDUELLE ACCIDENT PAS-SAGER, ce dernier en bénéficie également.

→ **Frais médicaux suite à accident** : Si lors d'un accident, vous êtes blessé, sachez que la

garantie IA prendra également en charge les honoraires de consultations médicales, les frais de traitements chirurgicaux, pharmaceutiques, d'ambulance ou autres véhicules d'urgence, d'hôpital ou de clinique restés à votre charge ou exposés sur prescription médicale (après intervention de votre sécurité sociale et de votre mutuelle ET dans la limite d'un plafond de 1 000 € par accident).

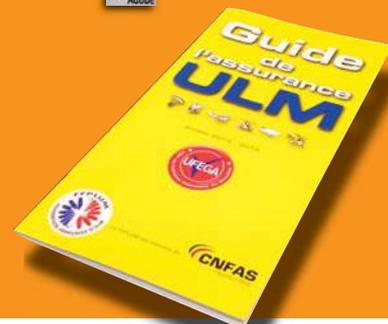
→ **En cas d'accident nécessitant des secours ou un rapatriement**, il est important de préciser qu'une demande d'ouverture de dossier doit être aussitôt faite par vos soins ou par vos proches auprès d'EUROP ASSISTANCE (n° de contrat 58 223 605, Tél : 01 41 85 94 02).

ATTENTION : aucun frais ne doit être engagé et aucune démarche ne doit être entreprise sans avoir avisé au préalable EUROP ASSISTANCE.

Utile

Le Guide de l'Assurance ULM à télécharger sur le site web fédéral

www.ffplum.com



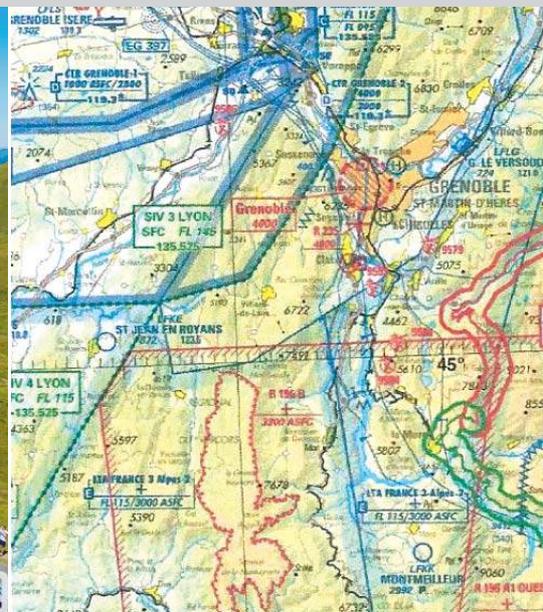
Publicité



ULMiste. Quoi d'aut' ?

ULMiste
le magazine qui aime l'ULM

WWW.ULMISTE.COM



Espace aérien et Tour de France cycliste

Dans quelques semaines va débuter la grande fête du « vélo » : le Tour de France ! Chaque année la Télévision nous donne l'occasion d'admirer de magnifiques images sportives ou extra sportives grâce aux vues aériennes prises par la société HDF (Hélicoptères de France). Toutefois ces plans aériens ne sont pas neutres ils ont une incidence sur nos activités d'Aviation Légère et Sportive (ALS) en raison des restrictions d'espaces qu'ils imposent.

En effet afin de sécuriser l'activité de ces hélicoptères lors de certaines étapes de montagne sinuant dans des vallées ou des cols relativement étroits mais aussi parfois lors d'étapes « contre la montre » où d'incessants aller/retour le long du tracé sont nécessaires il est légitime de créer des ZRT.

Depuis déjà quelques années les différentes fédérations de l'ALS sont conviées annuellement à participer à l'élaboration de ces zones ; le but étant, tout en satisfaisant la protection de l'activité hélicoptère d'en limiter, tant que faire se peut, l'impact qu'elle a nécessairement sur celle de nos usagers.

Depuis l'an dernier notre administration de tutelle a enfin pris en compte les besoins réels exprimés par HDF et a fini à souscrire à nos propositions de « ZRT Hélicos » justement proportionnées à ces besoins.

C'est pourquoi à nouveau cette année vous allez voir apparaître via des SUPAIP des « ZRT hélicos » « glissantes » (c'est-à-dire avec des horaires adaptés au passage des coureurs) allant du sol à 3500ft ASFC et

épousant rigoureusement le tracé de la course à 0.75NM de part et d'autre de celui-ci pour les étapes 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, correspondant aux dates des 12, 14, 15, 16, 20, 22, 23, 24, 25 Juillet. (CF ci-dessus l'extrait de carte du SUPAIP pour l'étape N° 18).

Il convient de noter que parallèlement en moyenne altitude d'autres ZRT s'avèrent parfois nécessaires pour les avions relayant les signaux TV. Normalement pour les étapes de montagne le plancher de ces zones est très souvent au-dessus de FL100 ; les fédérations ont de plus demandé à ce qu'un espace libre soit aménagé entre le plafond « ZRT Hélicos » de 3500ft ASFC et le plancher « ZRT avions ». Toutefois cette année comme l'an dernier le CRNA-SE se montre intraitable et rend jointive les deux ZRT parfois jusqu'à FL195 avec de plus une extension latérale de la « ZRT avion » !

Un avant dernier point à noter ; sur ce tour plus de la moitié des étapes sont exemptes de ZRT ; rappelez-vous toutefois que c'est alors l'arrêté de 57 qui s'applique, indépen-

damment de SERA, (https://www.sia.aviationcivile.gouv.fr/dossier/texte-regle/RDA_TA_GEN_001.pdf) qui stipule en particulier que :

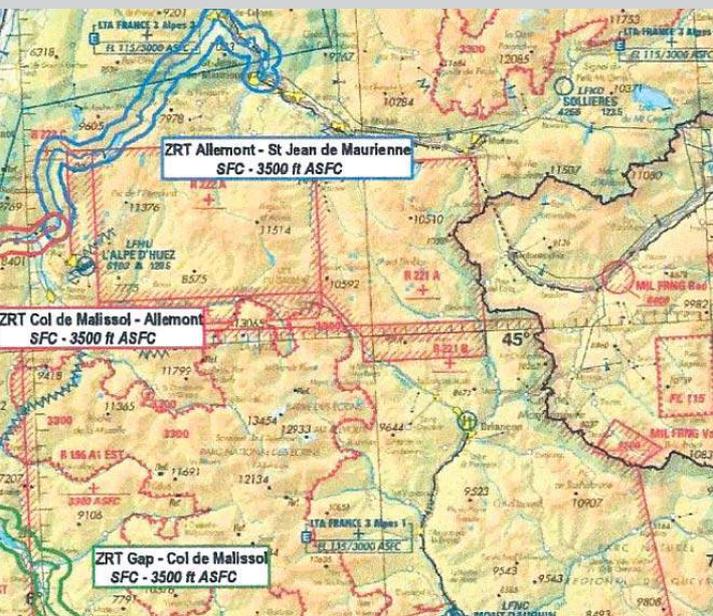
...les aéronefs moto propulsés à l'exclusion des hélicoptères doivent se maintenir à une hauteur minima au-dessus du sol définie comme suit : ...

... pour le survol de tout rassemblement de personnes ou d'animaux (plages, stades, réunions publiques, hippodromes, parcs à bestiaux, etc : ...

► 500 mètres pour les aéronefs moto propulsés

► 1 000 mètres pour les aéronefs équipés de plusieurs moteurs à pistons ou d'une ou plusieurs turbomachines.

Le dernier point pour vous rappeler que les ressources cognitives d'un pilote pour simplement exercer la sacro-sainte règle « voir et éviter » sont fortement altérées lorsque celui-ci se livre en plus à l'observation au sol



d'évènements divers et variés quand ce n'est pas pour les filmer ou photographier ! Est-il besoin de vous remémorer l'accident d'un Beech 1900 de Proteus Airlines et d'un Cessna 177 pilotés pourtant par trois professionnels (dont un, retraité.) qui étaient venus contempler le paquebot NORWAY (ex France) mouillé en baie de Quiberon !



Gérard Coffignot
Président de la Commission
Espace Aérien-Discipline
de la FFPLUM

NYNJA

**Nouveau:
Remorqueur planeur!!!**

Suivez nous en temps réel:
facebook.com/bestoffaircraft

**Champion du Monde FAI
2014 - 6^{ème} titre Mondial
Elu meilleur kit par la FAA
2014 Argentine**

Les références en école, en raid ou en compétition
Sur pistes courtes, en montagne, sur l'eau
Volez plaisir ... avec ou sans porte !
Appareils simples, robustes et performants
Visibilité exceptionnelle y compris arrière !
Réparation facile et économique (Service pièce rapide)
Poids respectés ... Volez assurés !
SKYRANGER SWIFT 2 912 en vol à partir de 32900 HT
NYNJA 912 prêt à voler à partir de 36 900 HT
Kit cellule sky à partir de 12900€ ht, kit Nynja 16900€ ht
Promo sur option freins **BERINGER**

www.bestoffaircraft.com

Publicité

30th BERINGER ANNIVERSARY 1985... 2015

Gagnez du **POIDS**...
Réduisez vos **DISTANCES D'ARRET**...
Faites **CONFIANCE** à 30 ans d'expérience...
...investissez dans la **QUALITE**
la **SECURITE**

N'hésitez pas à nous contacter. Nous répondrons à vos questions techniques et vous conseillerons sur le matériel adapté à votre usage.

Nouveau site Internet
www.beringer-aero.com

Agréments:
EASA Part 21G
APDOA

made in respect

04 92 20 16 19
sales@beringer-aero.com

Publicité



JOURNÉE MONDIALE DES FEMMES DE L'AIR 2015



La FFPLUM développe ses propres actions de sensibilisation vers le public féminin. Nous nous impliquons aussi lors d'opérations externes tant au niveau national que régional et local. Ainsi, dans le cadre de la semaine internationale des femmes, elle participe, avec à ses côtés le Comité régional concerné, à la JOURNÉE MONDIALE des FEMMES de l'AIR organisée sous l'impulsion de la Women Of Aviation Worldwide, communauté sur le Web (iWOAW).

C'était au Touquet en 2012, La Baule en 2014 et cette année, sur l'Aéroport d'Avignon Provence avec l'efficace collaboration de Jean-Christophe Gibert, patron de Vaucluse ULM.

La FFPLUM était largement représentée, avec sa commission féminine, le Comité régional ULM PACA, l'école Vaucluse ULM et son équipe dont Hajer, récemment brevetée multiaxes mais aussi, le club ULM « escadrille château blanc ». Dominique Méreuze venu à bord de son Tanarg avec Yvette, représentait activement notre mouvement.



Cette année, ce sont les 100 ans de femmes pilotes de combat militaires qui ont été honorées partout dans le monde. En 1915, Marie Marvingt fut la première femme à participer aux combats en tant que pilote expérimentée. Mais, pour accéder à ce genre de mission, elle a dû se dissimuler sous des habits d'homme !



Aujourd'hui, 10 000 femmes comptent pour 23 % des effectifs et c'est l'Armée de l'Air qui est la plus féminisée de France voire en Europe. Actuellement, 30 % des candidats au recrutement sont des femmes.

Le 8 mars, 15 femmes pilotes militaires ou membres d'équipages, ont répondu à la sollicitation des organisateurs et sont venues aux commandes de leurs impressionnants aéronefs depuis les différentes bases aériennes de PACA et Rhône-Alpes : Hélico Fennec et SR22, piloté par deux femmes, Lieutenant-colonel pour l'Armée de l'Air, Hélico Fennec pour ALAT avec 4



femmes en équipage, un équipage sur EC135 et un ULM G1 de la Gendarmerie Aérienne, mais aussi Jane Planchon avec le flamboyant et énorme canadien de la



Sécurité Civile de Marignane. Enfin à bord de l'hélico Panther, deux femmes pilotes dont le Capitaine, Lorélie, lieutenant de vaisseau dans la Marine Nationale, qui s'est prêtée au rôle de marraine de la

journée. Ces dames se sont formidablement mises à la disposition du public de pilotes et de néophytes, pour témoigner de leur parcours et expliquer les spécificités de leur métier qu'elles conjuguent « au féminin ». Dans le même temps, un Fly-In a réuni une bonne soixantaine d'aéronefs

choisie, car tout récemment brevetée en ULM multiaxes, elle s'est vu offrir un casque Sennheiser (sponsor officiel de la WOAW) mais aussi Corinne, notre compétitrice venue avec une amie à bord de son sky, depuis Eyguières et moi-même depuis le Beaujolais, avec une amie para-

Pascale Vuaroqueaux, vice-présidente, aux côtés du club de vol à voile d'Avignon Pujaut et l'école paramoteur Laminair. Tout au long de la journée, des tirages au sort ont fait gagner des vols découverte en ULM, planeurs, avion, et paramoteur, aux visiteuses non pratiquantes.



venant essentiellement de la région Sud-est mais aussi de Paris, de Bretagne, de Cognac.

Chacun avait à bord, a minima une femme non pratiquante et 11 d'entre eux avaient des commandants de bords féminins.

Parmi la trentaine d'ULM, 3 multiaxes sont venus en équipage uniquement féminin : Agathe, venue de Montélimar et

pentiste et membre du club ULM du Puy-en-Velay qui reçoit le 12^e rassemblement des femmes pilotes les 10,11 et 12 juillet prochain !

Un large public avec de nombreuses femmes et jeunes filles, est venu s'informer auprès des espaces d'informations des Armées mais aussi auprès des différentes activités de loisirs aéronautiques qui ont participé à cet événement dont la FFVV représentée par

Messieurs et Mesdames, appréciez ce mot de Michel Drucker, qui vole en hélico, avion et maintenant en ULM sur l'aéroport d'Avignon et nous a fait l'honneur de sa présence, en toute simplicité et gentillesse :

"Les femmes font tout mieux que nous, y compris piloter, avec sérieux et ce petit plus de douceur" !



Retrouvez, [Avignon-journée-mondiale-femmes-de-lair-2015](https://www.facebook.com/Avignon-journée-mondiale-femmes-de-lair-2015) sur Facebook et sur Internet ► <http://www.womenofaviationweek.org/>



Monique Bouvier
Présidente Commission "volez au féminin"
mbocavok@gmail.com 06 62 85 07 40

RAPPEL
Rassemblement national des femmes pilotes ULM
du 10 au 12 juillet 2015

au Puy Loudes
LFHP

Toute l'équipe du Puy Loudes vous attend pour le 12^e rassemblement national des femmes pilotes ULM, 10, 11 et 12 juillet.

Infos et formulaire d'inscription préalable sur l'espace "voler au féminin" du site www.ffplum.com



ACTIONS

vers le public féminin dans les territoires, pensez-y !

- Informez la Commission fédérale "Voler au féminin" sur les actions que vous menez dans les régions ou dans vos clubs, en faveur du développement de la pratique de l'ULM par les femmes.
- Utilisez sans modération les supports de communication "voler au féminin" : banderole, affiche, flyer (stock dispo à la Fédération ou téléchargement sur le site web).

- Commentez, échangez, interpellez...notre page Facebook <https://www.facebook.com/ulm-femmes/timeline>





24^e Salon des **F**ormations
et **M**étiers **A**éro
29 . 30 . 31 JANVIER 2016

MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE PARIS LE BOURGET

Entrée salon + musée gratuite

Informations +33(0)164 62 05 06

www.salondesformationsaero.fr

www.aviation-pilote.com



**Aviation
et Pilote**

MUSÉE
**AIR +
ESPACE**
AÉROPORT PARIS - LE BOURGET

 **SAAM**
VERSPIEREN GROUP

PARTENAIRES OFFICIELS :

 **alsim** 
FLIGHT TRAINING SOLUTIONS



Aux responsables des structures affiliées



Pensez à nous adresser la copie de votre PV d'Assemblée Générale. Le maintien de l'affiliation est subordonné à l'envoi chaque année à la fédération du compte rendu d'Assemblée Générale du dernier exercice (art. 6 du Règlement Intérieur de la FFPLUM).



Aérial : la DGAC met en ligne le formulaire qui permet à toutes les structures aéronautiques de rendre compte de leurs activités pour l'année qui vient de s'écouler. Les informations recueillies pour 2014 sont très importantes pour une bonne connaissance des activités de l'ULM et de sa place au sein de l'aviation légère, pour l'élaboration de statistiques fiables ainsi que pour la publication des annuaires aéronautiques. Alors rendez-vous sur :

► <http://aeral.aviation-civile.gouv.fr>

nouvelles Structures 2015



M/R	<p>LES CHEVALIERS DE LA LUZERNE 14 CHEMIN DU MONTOIS 77123 NOISY SUR ECOLE ☎ 06.07.39.86.32</p>	R	<p>ADVENTURE CHARENTE PARAMOTEUR BASE ULM DE CHAZELLES 16380 CHAZELLES ☎ 06.58.54.98.79</p>
P	<p>MONTILMAR ULM AERODROME DE MONTILMAR ANCOLE - CHEMIN DE L'AERODROME 26200 MONTILMAR ☎ 06.69.99.70.74 ► www.montilmar-ulm.fr</p>	M	<p>ENVOL 67 AERODROME DU POLYGANE 67000 STRASBOURG ☎ 06.81.99.33.20</p>
A	<p>CAP QUEST ULM FIEF LUNEAU 79210 USSEAU ☎ 06.07.64.07.02</p>	M	<p>ULM-CONCEPT AEROPORT D'ANNECY MEYTHET 8 ROUTE DU COTE MERLE 74370 METZ-TESSY ☎ 06.23.84.18.56 ► www.ulm-concept.com</p>
A/M	<p>CAP AVIATEUR AEROPORT DE CALAIS-DUNKERQUE AVENUE HENRI SAINARD 62730 MARCK ☎ 06.83.55.00.41 ► www.capaviateur.com</p>	A	<p>FRANCE ULM AERODROME MEAUX-ESBLY 77450 ISLES LES VILLENY ☎ 06.63.59.02.68 ► www.franceulm.fr</p>
M	<p>AIR FLY PLESSIS BELLEVILLE AERODROME 60950 ERMENONVILLE ☎ 06.07.95.43.33 ► www.airflyplessis.com</p>	M/P	<p>CAP-ULM AERODROME LA TOUR DU PIN 49 RUE DE LA GARE 38110 CESSIEU ☎ 06.82.81.42.62 ► www.cap-ulm.fr</p>
P	<p>VALLOIRE ULM 73450 VALLOIRE ☎ 06.80.37.28.26</p>	A/M	<p>AILES DE SERGY 01630 SERGY ☎ + 41 79 688 99 66</p>
R	<p>ASSOCIATION DES PILOTES PARAMOTEUR DE PUJAUT AERODROME DE PUJAUT-AVIGNON 30131 PUJAUT ☎ 06.73.86.85.52</p>	R	<p>SUD ESSONNE PARAMOTEUR 45330 PANNECIERES ☎ 06.48.06.13.95 ► www.sudessonneparamoteur.com</p>
R	<p>BEST FLYING BASE DES ALLANDAINES 26330 RATIERES ☎ 06.60.70.57.56 ► www.best-flying.fr</p>	A/M	<p>ULM LOZERE SAS AERODROME DE MENDE BRENOUX 48000 MENDE ☎ 06.16.81.16.16 ► www.ulm-lozere.com</p>

St ex upéry

BASE ULM

Importateur exclusif



SKYLEADER

de 48 à 260 km/h

- Sécurité
- Prestige
- Émotion



PARACHUTE DE SECOURS

- Collision en vol
- Malaise du pilote
- Rupture en vol
- Panne moteur en milieu hostile



Centre de formation agréé

AUTOGIRE - PARAMOTEUR - PENDULAIRE - MULTIAxes



- Brevet - Instructeur - Réactualisation - Examen
- Travail aérien - Facteurs humains

Montpezat d'Agenais

Tél. 05 53 95 08 81

www.ulmstex.com

Publicité



De la réglementation et... des baptêmes gratuits et payants autres «activités particulières»

Beaucoup de choses... parfois... un peu ou beaucoup hasardeuses ! sont dites sur la faculté pour les ULM d'exécuter des baptêmes gratuits ou payants ou d'exécuter des « activités particulières ».

Faisons le point d'où il ressort une très grande liberté d'action pour les ULM (1) mais pour autant que soient respectées les obligations fiscales et sociales (2) et celles imposées par les couvertures d'assurance (3) sans parler des règles de bon sens, d'expérience et de responsabilité assumée.

1. Sur le principe de la liberté pour les ULM d'exécuter baptêmes gratuits ou payants

La liberté, exceptionnelle, dont bénéficient les ultra-légers-motorisés se traduit, tant dans la législation européenne que dans la réglementation subsidiaire, nationale.

1.1. La réglementation européenne

1.1.1. Ainsi, l'article 3 du règlement n° 07/92 du Conseil du 23 juillet 1992 concernant les licences d'exploitation des transporteurs aériens dispose que : *"Le transport aérien de passagers, de courrier et/ou de fret, effectué par [...] des ultralégers motorisés [...] ne relève pas du présent règlement. Ces activités relèvent de la législation nationale pour ce qui est des licences d'exploitation et de la législation communautaire et nationale pour ce qui est du certificat de transporteur aérien (AOC)."*

1.1.2. Plus spécialement et vis-à-vis de toutes les prestations de services aériens (transports publics, travail aérien, baptêmes), l'article 3 du Règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 dispose que :

« 3. Sans préjudice de toute autre disposition applicable du droit communautaire, national ou international, les catégories suivantes de services aériens ne sont pas soumises à l'obligation de détenir une licence d'exploitation en cours de validité : a) les services aériens assurés par [...] des ultralégers motorisés ».

On ne peut être plus clairs !

La législation européenne a écarté les ULM des prestations gratuites ou payantes de services aériens devant détenir licence d'exploitation et certificat de transporteur aérien.

1.2. La réglementation nationale

La réglementation nationale de la même façon, mais de façon implicite a écarté les ULM des services aériens et notamment vis-à-vis des baptêmes.

L'article R 330-1 du Code l'Aviation civile sans exclure expressément les ULM, définit les aéronefs qui doivent détenir une licence d'exploitation et un certificat de transporteur aérien pour délivrer des services aériens notamment payants comme les baptêmes.

La détention d'une licence d'exploitation et d'un certificat de transporteur aérien n'a été envisagée par ce texte qu'en considération de la capacité d'emport de passager.

L'article R. 330-1 du Code de l'Aviation civile, a fixé cette limite analysée ici a contrario :

► **tout aéronef de plus de trois sièges** pour les giravations et les hélicoptères **et de plus de cinq sièges pour les autres aéronefs**, peuvent se livrer à du transport aérien de passagers, de courrier et/ou de fret payant, sans détenir de licence d'exploitation ou d'un certificat de transport aérien s'ils demeurent en vol local.

A fortiori, leur capacité d'emport étant inférieure à deux personnes, les ULM peuvent donc se livrer à toute activité gratuite ou payante, en toute liberté, **puisque cette catégorie d'aéronef n'est pas concernée par la réglementation européenne et que la législation nationale ne les vise pas !**

limites affectant ts et de quelques pratiquées par les ULM



2. Sur les limitations légales à la liberté consentie aux ULM d'exécuter baptêmes gratuits et payants et « activités particulières »

1. L'arrêté du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale - qui visent donc les ULM ! - n'a pas réglementé les modalités de mise en œuvre des baptêmes, qu'ils soient gratuits ou payants.

Et parfois, confusion est faite avec le régime légal qui concerne les baptêmes réalisés par les avions ou hélicoptères certifiés et tel que réglementé par l'article D. 510-7 du Code de l'Aviation civile.

En effet, cet article D. 510-7 a prévu aux fins d'encourager le développement de l'aviation légère que puissent être effectués « en avion ou en hélicoptère des vols locaux à titre onéreux au profit de personnes étrangères à l'association ».

L'association doit être agréée, être assurée tant pour les tiers que pour les personnes transportées, n'effectuer ni démarchage, ni publicité à titre onéreux et limiter cette activité à moins de 8 % des heures totales effectuées dans l'année civile.

Ce texte n'est pas applicable aux baptêmes effectués par les ULM non visés par l'article D. 510-7 du Code de l'Aviation civile.

2. En revanche, l'arrêté du 24 juillet 1991 a réglementé sous son Chapitre III certaines « activités particulières ».

Il s'agit :

- du traitement agricole phytosanitaire ou de protection sanitaire et les autres opérations d'épandage sur le sol ou de dispersion dans l'atmosphère ;
- du largage de parachutistes ;
- du largage de charges de toutes natures ;
- du transport de charges à l'élingue ;
- de l'hélictreillage ;
- du remorquage de banderoles ;
- de la lutte contre l'incendie ;
- des relevés, photographies, observations et surveillances aériennes nécessitant la mise en place de dispositifs spécifiques ;
- de toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de la circulation aérienne générale ainsi que la formation à ces activités.

3. Un exploitant d'ULM ne pourra donc utiliser ses machines dans le cadre de ces activités ou pour la formation de pilotes à leur pratique que s'il a mis à la disposition du personnel intéressé un **manuel d'activités particulières** - dit *M.A.P. en sigle* - .

Le **manuel d'activités particulières** est un document préparé par l'exploitant. Il est destiné à mettre à la disposition de l'exploitant et du personnel de l'exploitant les règles et procédures à suivre, ainsi que toutes les informations et instructions nécessaires pour que les divers objectifs de l'exploitation soient atteints dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

4. Pour pouvoir exercer ces activités particulières, les pilotes doivent avoir été formés et avoir reçu une « **déclaration de niveau de compétence** » - dite *D.N.C. en sigle* - délivrée par l'un des organismes désignés par l'exploitant pour assurer cette formation.

Dans le cas des ULM, les formations seront dispensées par un organisme reconnu compétent en matière de formation d'instructeurs de pilote d'ULM et devront se conformer aux dispositions arrêtées par ces organismes pour dispenser et sanctionner ces formations.

En conclusion et hors les « activités particulières », aucune limitation n'est imposée par la loi aux exploitants, commandants de bord, pilotes privés pour mettre en œuvre des baptêmes gratuits ou payants.

Pour autant, la liberté n'est certainement pas totale !

3. Sur les exigences légales, sociales et fiscales affectant la mise en œuvre des baptêmes payants

Questions évidemment majeures !

La liberté légale d'exploitation d'un ULM comme traité ci-dessus n'en occulte pas pour autant les exigences légales qui viennent affecter, et parfois lourdement, les services aériens qui seront mis en œuvre par des ULM, qu'il s'agisse de baptêmes payants ou de la



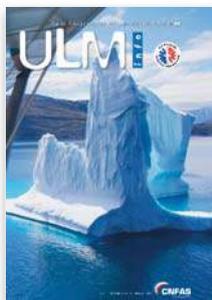
mise en œuvre d'« activités particulières ».

1) Sur les limitations résultant des obligations fiscales et sociales

a) Seuls les « aéroclubs » exploitant avions ou hélicoptères et exécutant des vols locaux à titre onéreux au profit de personnes étrangères à l'association en application l'article D. 510-7 du Code de l'Aviation civile visé ci-dessus, bénéficient des faveurs du droit fiscal.

b) Rien de cela pour l'exploitation des ULM de telle sorte que tout baptême payant en ULM sera réalisé nécessairement selon l'alternative suivante :

- soit l'exploitant d'un ULM (particulier ou association) exercera une **activité lucrative** [ce qui s'entend d'après la jurisprudence du Conseil d'État de celles qui sont de nature à engendrer des profits] et il devra dans ce cas être en règle avec l'administration fiscale et les organismes sociaux, c'est-à-dire être assujéti comme travailleur indépendant ou dans le cadre d'une entreprise déclarée, puis exécuter toutes ses obligations sociales et fiscales et notamment facturer toutes les prestations de services aériens qui seront mises en œuvre et notamment facturer la TVA au taux de 20 % [de fait, la TVA minorée des prestations de transport public ne vaut que pour les entreprises de transport public détenteur d'un certificat de transporteur aérien],
- soit l'exploitant d'un ULM estimera qu'il n'exerce pas d'activité lucrative, ce qui ne pourra valoir que pour les vols d'ULM exécutés dans le cadre d'une association et encore essentiellement sinon exclusivement, vis-à-vis des baptêmes, ce qui impliquera que ladite association puisse précisément faire la démonstration de l'absence de lucrativité.



Le lecteur est renvoyé à ce sujet à l'article paru dans ULM-Info 86 ↑ du 4e trimestre 2013 et ayant traité des « **LIMITES FISCALES À L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITÉ AÉRONAUTIQUE PAR LA VOIE JURIDIQUE D'UNE ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF** »

2) Sur les limitations résultant de l'interprétation restrictive des textes par la DGAC vis-à-vis des vols locaux payants

La DGAC - et la gendarmerie des transports aériens avec ! - considèrent que les baptêmes payants réalisés par des ULM sont soumis aux limitations légales du « vol local » tel que réglementés par les l'article R. 330-1 et D. 510-7 du code de l'aviation civile.

On rappelle que selon ces deux articles le « vol local » est un vol :

- sans escale,
- dont les points de départ et d'arrivée sont identiques,
- de moins de trente minutes entre le décollage et l'atterrissage,
- durant lequel l'aéronef ne s'éloigne pas à plus de quarante kilomètres de son point de départ.

En l'état de la réglementation et de ses interprétations restrictives, contrevenir à ces textes pourrait induire poursuites avec les conséquences pénales et civiles en résultant.

3) Sur les limitations résultant des polices d'assurance en matière de baptêmes payants

a) Le commandant de bord ou l'exploitant exécutant un **baptême, un vol d'initiation ou un vol dit « découverte », payant** est soumis de fait à des exigences beaucoup plus lourdes.

Les exigences ne sont pas légales mais contractuelles !

De fait, les limitations d'emport des passagers payants résultent des polices d'assurance qui imposent des restrictions non prévues par la loi.

Ainsi on constate que la garantie accordée par la compagnie CATLIN choisie par la FFPLUM, limite précisément les pilotes susceptibles de conduire des vols payants. Cette compagnie prévoit ainsi et expressément vis-à-vis des **vols locaux rémunérés** [baptêmes de l'air/vols d'initiation/vols de découverte rémunérés] que :

« Seuls bénéficient de la présente garantie les **instructeurs habilités à effectuer des vols locaux rémunérés** au sens de l'article R330-1 du Code de l'Aviation civile modifié par décret 2003/230 du 12 mars 2003. Les **pilotes non instructeurs peuvent être garantis après autorisation expresse et écrite préalable du Président de Club affilié et/ou d'un instructeur licencié et pour autant que ces pilotes bénéficient d'une expérience technique et pédagogique suffisante et reconnue. Ces pilotes devront figurer sur la liste des pilotes agréés par la FFPLUM.** »

b) Pour autant, cette clause d'exclusion n'interdit pas à tout pilote - quel qu'il soit dès lors qu'il détient une qualification d'emport de passager - d'engager un baptême payant, un vol d'initiation ou un vol de découverte rémunérés sauf pour lui à entrer dans le cadre contractuel d'une clause d'exclusion et de devoir supporter de ses deniers, en cas d'accident l'indemnisation du passager telle que prévue par la convention de Varsovie



à hauteur de 114.336 € [voir ULM Info 79 de mars 2012].

Les risques financiers assumés alors sont majeurs et l'on ne peut que déconseiller à tout pilote plus que formellement de se livrer à un baptême payant en dehors du cadre contractuel de sa police d'assurance !

4) Sur les exclusions des polices d'assurance concernant les services aériens
[travail aérien, transport aérien]

C'est le dernier point d'importance dont chacun a perçu les évidences.

Les polices d'assurance garantissant les vols de loisir des ULM sous la réserve des baptêmes payants, des vols d'initiation ou des vols de découverte, rémunérés, ne sauraient garantir les activités professionnelles récurrentes !

Notamment, la compagnie choisie par la FFPLUM l'exprime clairement dans ses clauses d'exclusion conventionnelle en écartant la couverture résultant de :

« LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE QUE POURRAIT ENCOURIR UNE STRUCTURE AFFILIÉE DU FAIT DE SES ACTIVITÉS COMMERCIALES, DONT NOTAMMENT : VENTE, COURTAGE, NÉGOCE, ATELIER, CONCEPTION, INGÉNIERIE, CONSTRUCTION, VOLS D'ESSAI, RÉPARATION, MAINTENANCE, ENTRETIEN, DISTRIBUTION DE CARBURANT, ORGANISATION DE MANIFESTATION AÉRIENNE, EXPLOITATION DE PLATEFORME AÉRONAUTIQUE OU D'AÉRODROME ».

Même non dit expressément, il convient de considérer que toute prestation de services aériens [travail aérien, transport aérien en ULM] est concernée par cette exclusion.



Il en résulte que tout opérateur, professionnel, structure sociale, désirant exercer de telles activités rémunérées, devra entrer en contact avec sa compagnie et définir, avec elle, les conditions de la garantie de sa couverture responsabilité

civile professionnelle sans s'arrêter à la police de base souscrite auprès de la FFPLUM.

Passer outre sera, là encore, prendre un risque financier inconsidéré.

Serge CONTI
Avocat
UL - PPL/H - PPL/A - BL



HELI TECH



Centre de Formation Pilote et Instructeur
HELICO CLASSE 6

AUTOGIRE - MULTIAXES - PARAMOTEUR
RÉACTUALISATION INSTRUCTEURS



STAGE HELICO CLASSE 6
10h = 1h offerte*

*offre valable pour tout stage bloqué
de 20 heures effectuées successivement

VENTE - MAINTENANCE
HELICOPTÈRE ULM CLASSE 6

Distributeur Mosquito - Montage de Kit



HELI-TECH

Aérodrome Montélimar 26200
06 36 64 84 13 - 06 78 87 27 61
www.heli-tech.fr - heli-tech@live.fr



Aides fédérales 2015



IMPORTANT



Depuis le 1er janvier 2014, les modalités d'attribution des diverses aides financières dont peuvent bénéficier les structures affiliées ou les licenciés ont évolué. **Le montant ne pourra pas dépasser 70 % de la facture acquittée par le bénéficiaire et cela dans la limite du montant maximum qui peut être alloué.**

sont concernées



- ▶ L'aide jeune pilote (305 €) ou instructeur (1 525 €) de moins de 25 ans.
- ▶ L'aide spécifique aux enseignants (458 € pour les pilotes et 1 525 € pour les instructeurs).
- ▶ L'aide instructeur bénévole (1 500 €).
- ▶ L'aide parachute de secours (1 200 €).

attention, ces montants sont plafonnés

Exemple pour une aide jeune pilote de moins de 25 ans de 305 € :	
MONTANT DE LA FACTURE ACQUITTÉE	AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE
1 000 €	PLAFONNÉE À 305 €
400 €	280 €



les aides aux pilotes et structures



Tous les formulaires de demandes sont téléchargeables dans ▶ l'ESPACE PratiQ sur ▶ <http://boutique.ffplum.info/>

aux jeunes

Aides aux jeunes de moins de 25 ans (adhérents FFPLUM, formation dans une structure affiliée à la FFPLUM).

- Formation pilote : plafonnée à **305 €** (sur justificatif) + **95 €** si l'école a reçu le label fédéral + **152 €** si l'élève est titulaire du BIA avant le début de formation.
- Formation instructeur : plafonnée à **1 525 €** (sur justificatif)

aux instructeurs

- Plafonnée à **1 500 €** (sur justificatif) (adhérents FFPLUM, formation dans une structure affiliée à la FFPLUM, contrat de bénévole dans un club).

aux enseignants

- Formation pilote : plafonnée à **458 €** (sur justificatif)
- Formation instructeur : plafonnée à **1 525 €** (sur justificatif) - Titulaire du CAEA, adhérents FFPLUM, formation dans une structure affiliée à la FFPLUM.

aux structures

- Aide de **35 €** par vol aux structures affiliées, permettant aux élèves de l'Education Nationale inscrits à l'option BIA d'effectuer un vol d'initiation.



20^è
ÉDITION

24-31
JUILLET
2015

*Le Tour ULM à la rencontre de l'Histoire...
Les champs de bataille de Normandie et de Champagne !
La Bretagne puis les falaises de la Côte d'Opale !
Le musée vivant de La Ferté-Alais !*

Il ne reste plus que QUELQUES PLACES
DISPONIBLES ! INSCRIPTION
dans l'espace PratiQ
► boutique.ffplum.info

Publicité



Partenaire
Officiel
du Tour ULM
2015



www.aircreation.fr

Résolument ULM*

*Ultra Léger Motorisé

Modèle présenté : **iFun Pixel 250 XC** | Surface : 13 m² | Envergure : 8,8 m | Masse à vide : 95 Kg | Charge utile : 135 Kg
Vitesse mini : 41 Km/h | Croisière : 70 à 80 Km/h | V.N.E. : 120 Km/h | Consommation à 70 Km/h : 4,5 l/h
Réservoir : 16 L | Motorisation : THOR 250 / 36 CV (également disponible avec le THOR 200 / 29 CV).

À partir de 10.165,00€ HT / Départ usine – Aubenas 07200 / modèle **iFun Pixel 200** en Kit.



iFun Pixel

air création
Toujours un ULM d'avance

AÉRODROME D'AUBENAS - 07200 LANAS FRANCE TEL. 33(0)4 75 93 66 66 • FAX 33(0)4 75 35 04 03 E-mail : info@aircreation.fr

Nouvelle boutique en ligne : <http://shop.aircreation.fr>

Publicité





ANTI-FROID

75€

Blouson pilote

Workguard. Couleur rouge/marine, Nylon enduit PVC, intérieur : 100 % polyester 160 G, doublure Nylon taffetas, waterproof, anti-froid, manches amovibles, col polaire. Tailles : M, L, XL, XXL.



ANTI-FROID

75€

Parka 3en1

100 % polyester, coloris rouge/noir. Tailles : S, M, L, XL, XXL et XXXL.



CONFORT

30€

Blouson polaire Falcon

100% polyester micropolaire anti-boulochage. 2 poches zippées sur le devant. Fermeture zippée. Grammage : 300 gr/m² Couleur marine. Tailles : M, L, XL, XXL



68€

Blouson polaire Penduick



FIN DE STOCK !

T-Shirt Impérial

12€

Col rond avec bord côte, couleurs : orange ou vert pomme, jersey 190 gr. 100 % coton semi peigné. Tailles : S, M, L, XL.



LE PRIX

T-Shirt Moon

Col en V avec bord côte, couleurs : violet, vert pomme, ou blanc. Jersey 190 gr. 100 % coton semi peigné. Tailles : S, M, L, XL et XXL.



12€

T-Shirt Master

Col en V avec bord côte, couleur : violet, Jersey 190 gr. 100 % coton semi peigné. Tailles : S, M, L, XL.



Polo Spring II

Couleur violet ou bleu marine maille piquée 210 gr., 100 % coton peigné, col et manches en côtes, 4 boutons. Tailles : S, M, L, XL, XXL.

20€



Polo People

Couleur violet ou vert pomme, maille piquée 210 gr., 100 % coton peigné, col et manches en côtes, 4 boutons. Tailles : S, M, L, XL.



NOUVEAU

59€

Combi Pilote

Véritable combinaison Pilote, très confortable et agréable à porter. Couleur beige foncé. 65% polyester, 35% coton.
 ► Un total de 7 poches ► Trous de ventilation sous les bras ► Boutons pour le réglage de la largeur de la taille
 ► Bras et jambe avec fermeture éclair
 4 tailles : 46 (M) / 50 (L) / 54 (XL) et 58 (XXL).



10€

Casquette Urban

complètement fermé à l'arrière ce modèle "army" très tendance, réalisé en coton souple délavé. Rivets d'aération. 3 couleurs au choix : beige, vert olive ou noir. 2 tailles au choix : S/M (57 cm) et L/XL (59 cm).

2 TAILLES & 3 COULEURS AU CHOIX



Gilet Sécurité

Logo fédéral sur le dos. Deux bandes haute visibilité de 5cm. Fermeture velcro®. 120 gr/m² Tailles : XL - XXL

8,50€

LOGO FEDERAL SUR LE DOS

QUALITÉ PRO



Manche à air

Tissus Mail Polyester 120 Gr. Résiste à la déchirure et aux U.V. Avec oeillets de fixation. Livraison franco de port.

2 TAILLES

110€

Long. 2,50m
Diam. 0,50m
Circonférence 1,57m

190€

Long. 4,00m
Diam. 1,00m
Circonférence 3,14m

Carte murale

Air Million France 2015 Editerrra

Retrouvez l'intégralité des bases ULM et des aérodromes. Dim.: 117x130 cm. Pélliculage mat recto/verso, 250 gr/m² Ech.: 1 : 1 000 000



25,50€

la VFR FRANCE d'un seul tenant en VERSION MURALE !



NOUVELLE

Cartabossey

VFR France 2015 Jean Bossy

Tous les terrains

 Ech.: 1:1 000 000
 La "Cartabossey" VFR France 2015.

17,50€





ULTRA LEGER



TRANSFORMABLE EN SHORT

53€

NOUVEAU

Pantalon
Trekking

Blouson ultra-léger, 95 % polyester, 5 % élasthanne, tissus 3 couches respirant imperméable, intérieur micro polaire. 4 poches extérieures, couleur femme : bleu ciel - homme : bleu navy. Tailles : M, L, XL, XXL, XXXL.

2 en 1 Homme. Coupe droite. 2 poches latérales et 2 poches à l'arrière. 1 Grande poche avec rabat sur les cuisses. Taille avec passant pour ceinture. Fermeture éclair et bouton. 100 % polyester. Enduction en Téflon (traitement déperlant et anti-tâches).

40€

Pantalon
Safari

Coloris beige, 100 % coton lavé CANVAS, 2 poches sur côtés. 3 poches basses. Taille élastique avec ceinture réglable fournie. Cordon de serrage sur le bas du pantalon. 2 poches Ar. (1 zippée et 1 à rabat). Tailles : S, M, L, XL, XXL.



30€

Gilet Mélodie

Couleur naturel, micropolaire 100 % polyester, fermeture zippée. Coupe cintrée. 2 poches zippées. Tailles : S, M, L, XL.



25€

Gilet

Multipoches

typé "Tour ULM", couleur naturel, en serge de coton. Grande poche avec glissière à l'arrière. 2 poches intérieures à fermeture facile. Taille unique.



CHAUD

35€

Gilet Warm

100 % nylon enduit, Doublure ouate polyester. 2 poches devant, 1 poche côté droit serrée par un cordon élastique, 2 poches intérieures (1 zippée et 1 téléphone). Couleur bleu marine. Tailles : S, M, L, XL, XXL et XXXL.



T-Shirt Victory

12€

Col en V. Couleur : Marine ou blanc. 95 % coton peigné, 5 % élastomère. Tailles : M, L, XL, XXL.



QUALITÉ

Polo
Rugby

33€

100 % coton peigné, col blanc, poignets élasthanne, couleur bleu Navy. Tailles : M, L, XL, XXL.



Sweat-Shirt New Supreme

25€

3 COULEURS AU CHOIX

Couleurs : bleu royal, bordeaux ou gris. Moleton gratté 280 gr. 50 % coton, 50 % polyester, poignets élasthanne. Tailles : M, L, XL, XXL.



NOUVEAU

Cravate fédérale

19€

Polyester tissé, largeur 8 cm., logo fédéral tissé, livrée en boîte.



22€

Chemisette

Popeline

Coloris : blanc. Mélange 65 % polyester, 35 % coton. Manches courtes. 2 modèles Homme et Femme. Tailles : S, M, L, XL, XXL.



Drapeau fédéral

Traité scotchguard Taille 1 mètre, livré prêt à poser.

20€



5€

Ecussons

Taille : 7,5 cm x 8,5 cm. Dos thermocollant écussons NU, écussons PILOTE ou écussons INSTRUCTEUR (Modèle INSTRUCTEUR sur justificatif)



Porte-clés fédéral

En cuir véritable, acier nickelé, logo fédéral gravé.

6€

3€



Pin's inox

Diam. : 22mm.

Bon de commande merci de livrer cette commande

M. Mme. Sté, Club, etc..

NOM (EN MAJUSCULES) _____
 PRÉNOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____
 COMMUNE _____
 TÉLÉPHONE _____
 E-MAIL _____

DESIGNATION	TAILLE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
			,€	,€
			,€	,€
			,€	,€
			,€	,€
			,€	,€
Minimum de commande : 14,00 € (sauf Ecussons)			MONTANT TOTAL des articles	,€
* FRAIS DE PORT (France métropolitaine et Corse)			PORT *	,€
• Ecussons et Pin's : 1,00 € • Autres articles : Forfait 8,00 € FRANCO À PARTIR DE 300 €			TOTAL en euros	,€



Règlement à la commande, par chèque ou mandat postal :
 FFPLUM - 96 bis, rue Marc Sangnier - 94704 - Maisons-Alfort Cedex





AIR

AIRSPORTS ASSURANCES

GROUPE AIR COURTAGE

PARAMOTEUR | PENDULAIRE | MULTIAxes
AUTOGIRE | AÉROSTATS | ULM HELICO

Votre Courtier d'Assurance spécialiste de l'ULM



www.air-assurances.com

ffplum@air-assurances.com

Tel 0 800 777 107

Inscrit à l'Orias N°07 000679 (www.orias.fr)

JE VOLE EN ULM, JE M'ASSURE ...

- Pour les dommages que je peux causer aux autres
- Pour mes propres dommages corporels
- Pour les dommages matériels à mon ULM

Consultez-nous ! Découvrez nos offres sur www.air-assurances.com
(Assurance de prêt, Santé, Hangar, ...)

